



Rapport Financier Semestriel 2023

Incluant :

- Rapport Semestriel d'Activité 2023
- Etats Financiers Consolidés Résumés au 30 Juin 2023
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Information Financière Semestrielle 2023
- Déclaration des Personnes Responsables du Rapport Financier Semestriel 2023



Leader mondial de la construction durable

Nouveaux résultats records au S1 2023 Perspectives 2023 relevées

- Records de marge à 11,3% et de résultat d'exploitation à 2 813 M€ malgré un environnement difficile
- Croissance significative du résultat d'exploitation en Amérique du Nord, Asie et pays émergents qui représentent plus de 60% des résultats du Groupe
- Cash flow libre en forte progression de +30% à 2 192 M€
- Marge d'exploitation attendue à deux chiffres sur l'année 2023 pour la 3^e année consécutive démontrant la résilience du Groupe

Benoit Bazin, Directeur Général de Saint-Gobain, a déclaré :

« Dans un environnement macroéconomique difficile, le Groupe a montré une nouvelle fois la force de sa stratégie « Grow & Impact » et la résilience de son modèle opérationnel décentralisé. Fort de la grande réactivité de ses équipes, de leur esprit entrepreneurial et de leur engagement, Saint-Gobain a atteint au premier semestre de nouveaux plus hauts en termes de résultats, de marge et de création de valeur. Notre organisation par pays permet au Groupe de surperformer, à la fois via une adaptation proactive de nos opérations sur le terrain, mais également grâce à des investissements de croissance ciblés, incluant des nouvelles capacités de production et des acquisitions, comme Building Products of Canada.

Plus de 60% de nos résultats sont désormais générés en Amérique du Nord, en Asie et pays émergents, où les tendances évoluent favorablement avec des perspectives de croissance soutenues par la démographie et l'urbanisation rapide. En Europe de l'Ouest, la rénovation – notre plus grand marché – continue comme attendu de bien résister avec des mesures de soutien et des réglementations pour accélérer l'évolution vers la neutralité carbone ; par ailleurs, les besoins structurels de construction neuve s'accroissent, même si l'activité est amputée temporairement par les surcoûts de financement.

Malgré un ralentissement modéré des marchés à court terme, Saint-Gobain réalisera en 2023 une marge d'exploitation à deux chiffres, pour la troisième année consécutive. A moyen terme, je suis confiant que le nouveau profil du Groupe le positionne de façon très solide sur une trajectoire de croissance durable et rentable. »

Une stratégie de croissance fondée sur les solutions durables et l'innovation

Le Groupe continue de surperformer ses marchés grâce à la pertinence de son positionnement stratégique au cœur des enjeux énergétiques et de décarbonation, et à la force de son organisation locale par pays qui permet d'offrir des solutions complètes aux clients.

Une offre complète de solutions, qui accélère la croissance

Les solutions proposées par Saint-Gobain pour la rénovation, l'enveloppe du bâtiment et les nouveaux modes de construction innovante et légère, réduisent drastiquement les émissions de CO₂, tout en augmentant le bien-être de l'utilisateur (confort thermique, acoustique, luminosité, qualité de l'air et hygiène). Chaque directeur général de pays met en place une approche locale spécifique. Ainsi :

- **En France**, « Saint-Gobain Solutions » s'est organisé par marché avec une offre de prescription spécifique pour le tertiaire privé, les établissements d'enseignement, de santé et les logements collectifs (bailleurs sociaux, promoteurs et copropriétés).
En tant que leader des différents acteurs de la chaîne de valeur, Saint-Gobain a organisé les premières « *Rencontres de la Construction Durable* » à Paris le 4 juillet 2023 sur le thème « *Rénovation globale et durable : pourquoi et comment changer d'échelle ?* », qui font suite à la publication en avril du premier Baromètre international sur la transformation de la construction. Le Groupe a également mis en avant son offre complète de solutions dans trois « livres blancs » publiés au cours du semestre dédiés aux bâtiments de santé, d'enseignement et à la rénovation des logements collectifs.
Le Groupe gagne ainsi des parts de marché sur les grandes affaires certifiées (HQE, BREEAM, LEED, BBC Effinergie et NF Habitat), sur lesquelles la valeur de sa prescription est environ deux fois plus élevée que sur les projets habituels. La rénovation en cours du Carré des Invalides à Paris avec 10 solutions de Saint-Gobain est un excellent exemple d'une telle construction plus durable et décarbonée.
- **En Pologne**, l'organisation « Saint-Gobain Solutions » créée fin 2022, qui rassemble toutes les marques locales, favorise le développement de systèmes et de ventes croisées sur des segments clefs comme les logements collectifs premium, les complexes sportifs, ou les bâtiments d'enseignement et de santé. Au cours du semestre a été inauguré à Varsovie le bâtiment « *Copernican Revolution Lab* » dédié à l'innovation. Il rassemble de nombreuses solutions du Groupe : isolation Isover, plaques Rigips, mortiers Weber, plafonds Ecophon et vitrage anti-feu Vetrotech. Le Groupe prévoit de lancer prochainement un outil digital permettant à un promoteur de construire un logement à partir de composants préfabriqués utilisant l'offre complète de Saint-Gobain.
- **En Inde**, Saint-Gobain complète sa proximité avec le client final grâce à un réseau de bientôt 100 showrooms « *MyHome by Saint-Gobain* » à destination des particuliers. Pour l'habitat collectif, Saint-Gobain propose une solution complète sous le programme « *Modern Homes* », offrant des solutions à base de vitrage (fenêtres, balcons, parois de douche), plâtre et plaques de plâtre (plafonds, parois intérieures) et chimie de la construction. L'approche globale par solution a permis au Groupe de gagner des parts de marché, notamment dans les appels d'offres pour 35 grands projets non-résidentiels. Le mégaprojet « *Central Vista* » à New Delhi témoigne de cette approche commune incluant 11 solutions Saint-Gobain.
- **Au Mexique**, une équipe commune de prescription accélère les synergies de vente entre produits (vitrage, plaque de plâtre, laine de verre, chimie de la construction), avec 50 projets multiproduits et façades ce semestre (contre 64 sur l'année 2022). L'hôtel Waldorf Astoria à Cancún, qui vient d'ouvrir ses portes, rassemble ainsi les solutions de construction légère du Groupe. Enfin, début 2023, le Mexique a lancé un service de conseil recommandant les solutions Saint-Gobain auprès des constructeurs résidentiels.

Une offre durable et innovante

L'innovation au sein du Groupe suit 5 axes transversaux :

- **La décarbonation des procédés de fabrication :**
 - Après la 1^{ère} production zéro carbone (*scope* 1 et 2) de vitrage en 2022, Saint-Gobain a réalisé en mars 2023 une première mondiale de production de vitrage dans un four alimenté à plus de 30% à l'hydrogène sur son site allemand d'Herzogenrath, qui permettra de diminuer jusqu'à 70% les émissions de CO₂ directes (*scope* 1).
 - La 1^{ère} production au monde 100% décarbonée (*scope* 1 et 2) de plaques de plâtre a débuté en avril 2023 dans notre usine de Fredrikstad en Norvège.
 - Le Groupe a relevé ses prix internes du carbone – en vigueur depuis 2016 : de 75€ à 100€ par tonne pour ses décisions d'investissement et de 150€ à 200€ par tonne pour ses projets de recherche et développement.
 - Le Groupe utilise l'intelligence artificielle (IA) et ses algorithmes pour améliorer sa performance industrielle et réduire ses consommations d'énergie. Dans une usine de vitrage, les paramètres de production sont analysés et optimisés en temps réel grâce aux données provenant de l'installation de plus de 400 capteurs.

- **Les systèmes de construction légère :**
 - Glasroc® X : le Groupe a développé une plaque de plâtre renforcée par un voile de verre d'Adfors, idéale pour les applications externes avec sa résistance à l'humidité grâce à l'ajout d'additifs, désormais produite dans 23 usines dans le monde, et offrant une empreinte carbone 2 à 3 fois inférieure à l'offre traditionnelle.
 - *One Precision Assemblies* (OPA) : Saint-Gobain a lancé en mai 2023 aux Etats-Unis la première offre pour la construction résidentielle d'éléments préfabriqués de murs, planchers, plafonds et toits.

- **Les solutions durables préservant les ressources naturelles :**
 - Saint-Gobain a lancé en février 2023 en France l'offre complète de solutions durables et bas carbone « *Les Engagés* », comprenant par exemple : les revêtements muraux Novelio®, l'isolant GR 32 d'Isover, la plaque de plâtre Placo® Infini 13 (plus de 50% de matière recyclée), la colle Webercol Flex Eco (émissions de CO₂ -50%) ou encore la gamme COOL-LITE® XTREME ORAÉ® qui associe un verre à couches à isolation thermique extrêmement élevée au verre bas carbone ORAÉ®, permettant une réduction de 42% de l'empreinte carbone.
 - Les mortiers Weber poursuivent leur substitution du ciment (par exemple par du laitier de haut-fourneau ou des cendres volantes) et du sable (produits issus de la démolition ou terre crue).
 - Enfin, l'acquisition de la technologie Asphaltica en février 2023, pour le recyclage des bardeaux d'asphalte utilisés en toiture aux Etats-Unis, accélère les initiatives d'économie circulaire.

- **Les matériaux et les solutions pour conquérir de nouveaux marchés :**
 - Ecocem et Saint-Gobain viennent d'annoncer un partenariat en vue de développer et commercialiser des solutions de liants, bétons et mortiers à faible empreinte carbone.
 - CarbiCrete : lors du sommet « *ChangeNOW* » en mai 2023, Saint-Gobain a annoncé la signature d'un partenariat avec la start-up canadienne CarbiCrete pour la production de blocs béton sans ciment et séquestrant du dioxyde de carbone.
 - Développement de solutions innovantes basées sur des polymères et céramiques de performance, par exemple pour le transport d'hydrogène et la résistance au feu des batteries pour véhicules électriques.

- **Les outils digitaux développés au service des clients :**
 - L'intelligence artificielle sert de plus en plus à approfondir notre connaissance clients, avec la segmentation marketing et la mise en place de stratégies de tarification intégrant des modèles de recommandation pour l'aide à la décision.
 - Des services digitaux sont proposés à nos clients professionnels pour faciliter leur quotidien et améliorer leur productivité. L'application TOLTECK de gestion des devis et factures est ainsi utilisée au quotidien en France par plus de 23 000 artisans, tandis que l'outil digital SOLU+ leur permet de chiffrer et dimensionner leur chantier, avec transmission instantanée en un clic au point de vente. Quant au logiciel CAP RENOV+, il permet chaque mois plus de 20 000 simulations de rénovation en France, valorisant les gains de confort et économies d'énergie associés et intégrant les aides publiques compatibles avec le projet.
 - La digitalisation permet d'apporter des services à valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur. Au Vietnam, 4 millions de QR codes sont imprimés sur les produits, permettant d'optimiser les livraisons et d'offrir une expérience client personnalisée.
 - Une cellule d'expertise de 150 *data scientists* soutient ces initiatives.

Performance opérationnelle du Groupe

Le premier semestre 2023 démontre une nouvelle fois la résilience du Groupe avec une marge record de 11,3%.

A données comparables, le chiffre d'affaires s'inscrit en progression de +1,6% par rapport au premier semestre 2022, tiré par les Solutions de Haute Performance, l'Asie-Pacifique et la reprise de l'activité en Amérique du Nord. Dans un environnement qui reste inflationniste, le Groupe continue de servir et d'accompagner au mieux ses clients, tout en gérant l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières. Les prix progressent de +7,9% sur le semestre (dont +10,2% au premier trimestre et +5,9% au deuxième trimestre, traduisant une stabilité des prix en séquentiel), en raison des hausses réalisées l'année dernière et de certaines actions complémentaires, prises localement, permettant de générer un **écart prix-coûts positif** au niveau mondial.

Comme anticipé, les volumes se replient de -6,3% sur le semestre (-7,0% au deuxième trimestre dont un effet jours ouvrés d'environ -2%) avec un ralentissement modéré des marchés qui reflète une situation contrastée entre la baisse marquée de la construction neuve et la bonne résilience générale de la rénovation. Le Groupe prend **de façon proactive, localement, les mesures commerciales et industrielles nécessaires pour continuer de surperformer ses marchés et poursuivre sa très bonne performance opérationnelle**. Chaque directeur général de pays met en œuvre ses plans d'action afin de s'adapter à son environnement et d'optimiser en temps réel son compte de résultat : efficacité commerciale pour surperformer le marché et ajustement des coûts lorsque nécessaire (optimisation des capacités de production, des coûts fixes et variables et des frais discrétionnaires).

A données réelles, le chiffre d'affaires se replie de -2,1% à **25,0 milliards d'euros**, avec un effet de change de -1,4%. L'effet périmètre de -2,3% résulte de la **poursuite de l'optimisation du profil du Groupe**, à la fois en termes de cessions – notamment dans la distribution (Royaume-Uni, Pologne et Danemark), les activités de transformation verrière, les Cristaux & Détecteurs et les céramiques destinées au marché de la sidérurgie – et en termes d'acquisitions, principalement dans la chimie de la construction (**GCP Applied Technologies** « GCP », Impac au Mexique, Matchem au Brésil, Best Crete en Malaisie), dans les produits d'extérieur (**Kaycan** en Amérique du Nord) et dans l'isolation (U.P. Twiga en Inde). **L'intégration des acquisitions récentes se déroule bien.**

Le résultat d'exploitation du Groupe atteint un nouveau record au premier semestre 2023 à 2 813 millions d'euros, soit une progression de +2,1% à taux de change comparables par rapport au premier semestre 2022. La marge d'exploitation du Groupe progresse à un nouveau plus haut historique de 11,3% au premier semestre 2023, contre 11,0% au premier semestre 2022, notamment grâce au déploiement des initiatives du plan « **Grow & Impact** » : un périmètre optimisé (rotation de 1/3 des ventes depuis 2018), un « *pricing power* » accru (apport à nos clients de solutions à forte valeur ajoutée et attention permanente au différentiel prix-coûts) et diverses mesures proactives d'adaptation locale.

Performance par segment (chiffre d'affaires à données comparables)

Europe du Nord : marge record malgré un repli des ventes limité grâce à une meilleure résilience de la rénovation

La Région Europe du Nord se replie de -3,7% sur le semestre dans un contexte de ralentissement marqué de la construction neuve, tandis que la rénovation (environ 55% des ventes) résiste mieux. Après plusieurs trimestres de ralentissement, le deuxième trimestre marque une baisse des volumes identique à celle du premier trimestre à jours comparables. La marge d'exploitation de la Région s'inscrit à un nouveau record de 8,6% (contre 8,2% au premier semestre 2022), grâce à un périmètre d'activités optimisé, une très bonne gestion des prix et une adaptation proactive des coûts dans un contexte de recul des volumes.

Les pays nordiques résistent grâce à leur présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction, malgré un marché de la construction neuve orienté nettement à la baisse, notamment en Suède. En avril, Saint-Gobain a démarré la première production au monde 100% décarbonée (scope 1 et 2) de plaques de plâtre en Norvège dans l'usine de Fredrikstad. Le Royaume-Uni progresse grâce à des gains de parts de marché sur les solutions de façade et d'aménagement intérieur et bénéficie par ailleurs d'un portefeuille optimisé post cession de ses enseignes de distribution. L'Allemagne et l'Europe de l'Est souffrent dans un contexte de forte inflation et de remontée rapide des taux d'intérêt qui pèsent sur la construction neuve.

Europe du Sud - Moyen-Orient & Afrique : progression des ventes soutenue par la résilience de la rénovation et bon niveau de marge

La Région Europe du Sud - Moyen-Orient & Afrique enregistre une hausse des ventes de +2,6%, portée par les prix et une bonne résilience de la rénovation (près de 70% des ventes) tandis que le marché de la construction neuve ralentit. La marge d'exploitation de la Région affiche une belle performance à 8,6% (contre 8,9% au premier semestre 2022), grâce à une bonne gestion de l'inflation des coûts des matières premières et de l'énergie et à une gestion proactive des coûts et de l'efficacité industrielle.

La France continue de bénéficier de sa forte exposition au marché de la rénovation, qui reste à un bon niveau malgré l'inflation des coûts, dans un contexte réglementaire favorable. L'annonce mi-juillet par l'Etat d'une hausse de 66% du dispositif d'aide à la rénovation des logements MaPrimeRénov' pour le porter à 4 milliards d'euros en 2024 traduit l'engagement du pays à accélérer les rénovations de performance énergétique du bâti existant et à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction. La présence de Saint-Gobain comme référence sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la rénovation permet au Groupe de continuer à enregistrer des gains substantiels de parts de marché. Par ailleurs, le déploiement d'une offre bas carbone s'accélère, ce qui aide nos clients à atteindre leurs objectifs environnementaux. Enfin, l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2023 de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet au Groupe de tirer parti de son savoir-faire technologique et organisationnel sur le recyclage et le réemploi.

En **Espagne**, le niveau d'activité a été tiré par une bonne dynamique des marchés de la construction en général, alors qu'en **Italie**, la rénovation reste très soutenue grâce au « Superbonus » maintenu par le gouvernement. Les **pays du Moyen-Orient et d'Afrique** affichent une croissance très significative, notamment en **Egypte** et en **Turquie**.

Depuis le début de l'année, le Groupe a continué à optimiser sa présence dans la Région, en signant un accord de cession de son activité de transformation verrière au Portugal et en investissant pour la croissance en **Egypte** dans la chimie de la construction (acquisition de Drymix et inauguration d'un site de production dans les produits de colle et d'étanchéité) et en **Turquie** en fusionnant avec Dalsan pour créer un leader dans le plâtre et la plaque de plâtre.

Amériques : croissance des ventes et marge record

Les Amériques affichent une **croissance interne de +3,4%** sur le semestre, portée par la reprise de l'Amérique du Nord au deuxième trimestre. Le résultat d'exploitation de la Région atteint de nouveaux records avec une marge d'exploitation à 17,8% (contre 16,9% au premier semestre 2022), soutenue principalement par la reprise des volumes aux Etats-Unis au deuxième trimestre.

- **L'Amérique du Nord** progresse de +5,5% sur le semestre (+15,8% en données réelles, avec l'intégration de Kaycan et des membranes d'étanchéité de GCP), soutenue notamment par son offre complète de solutions de construction légère pour l'intérieur et l'extérieur. Le marché de la construction neuve s'est stabilisé sur les 6 derniers mois avec des signaux positifs en fin de période. Sur le seul deuxième trimestre, la croissance s'accélère dans la zone (+9,6%), avec des gains de parts de marchés pour les activités de toiture et *Siding* grâce à une stratégie de ventes croisées très efficace. La signature en juin d'un accord pour l'acquisition de *Building Products of Canada* dans les produits de toiture va permettre à Saint-Gobain de renforcer sa position de leader au Canada avec une offre complète de solutions d'intérieur et d'extérieur. Compte tenu de perspectives de marché favorables, le Groupe a annoncé début juillet un investissement de 235 millions de dollars pour doubler la capacité de production de son usine de plaques de plâtre en Floride, l'une des régions les plus dynamiques aux Etats-Unis. Enfin, la promulgation de la loi « *Inflation Reduction Act* » (IRA) joue à la fois un rôle indirect – avec des créations d'emplois qui se traduiront par des besoins additionnels de logements – et un rôle direct pour les produits d'isolation qui bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2023 d'un crédit d'impôt pour leur rôle dans la transition énergétique.
- **L'Amérique latine** affiche un repli de -2,5% dans un environnement macroéconomique encore difficile au Brésil du fait des taux d'intérêt élevés. Le Mexique bénéficie de la bonne intégration d'Impac dans la chimie de la construction, avec une accélération des synergies commerciales dans les réseaux de distribution, et prévoit d'investir dans une nouvelle usine Chryso sur le site d'Impac à Monterrey. Les autres pays de la Région sont tirés par l'augmentation des prix de vente, l'enrichissement de l'offre et du mix, ainsi qu'une présence géographique et une gamme de produits élargies par des acquisitions ciblées. Grâce à la bonne intégration de Termica San Luis, leader dans l'isolation en Argentine, Saint-Gobain consolide sa très bonne performance opérationnelle dans ce pays. A noter que depuis le mois de mai 2023, les 3 usines de vitrage du Groupe au Brésil ont remplacé 8% de leur consommation de gaz naturel par du biogaz. Au Mexique, l'usine de vitrage de Cuautla utilise désormais, en complément du gaz naturel, une électricité 100% verte provenant de parcs photovoltaïques.

Asie-Pacifique : bonne dynamique des ventes et très bon niveau de marge

La Région Asie-Pacifique enregistre une **croissance interne de +6,4%**. La marge d'exploitation s'inscrit à un très bon niveau à 12,5% (contre 12,7% au premier semestre 2022).

L'**Inde** affiche une bonne performance sur une base de comparaison élevée l'an dernier, grâce à des gains de parts de marché, à une offre intégrée et innovante, à l'intégration réussie des récentes acquisitions dans l'isolation (Rockwool India Pvt Ltd. et U.P. Twiga) et à l'ouverture de nouvelles capacités notamment dans le verre. Saint-Gobain continue à jouer un rôle de précurseur dans la promotion de bâtiments « verts » dans le pays, en offrant ses solutions de construction durable. A noter la première production d'un vitrage bas carbone en Inde en juin 2023, 40% moins émetteur de CO₂ (scope 1 et 2) notamment grâce à l'utilisation de 2/3 de matières premières recyclées, ainsi que par le recours à une électricité verte en plus du gaz naturel. Après un début d'année encore perturbé par la situation sanitaire, la **Chine** affiche une bonne croissance. Le Groupe a inauguré à Yuzhou (province du Henan) au deuxième trimestre sa 4^e usine de plaques de plâtre et 5^e usine de plâtre dans le pays, pour répondre à la forte demande de ces matériaux légers se substituant à des produits de construction traditionnels ; comme les autres usines de gypse en Chine, ce nouveau site utilise une électricité décarbonée. L'**Asie du Sud-Est** voit ses ventes progresser, du fait de la poursuite de la diversification de son offre de solutions légères, et continue de se renforcer sur le marché de la construction légère en Malaisie avec l'acquisition de Hume.

Solutions de Haute Performance (SHP) : bonne croissance des ventes et amélioration séquentielle de la marge

SHP affiche une **croissance interne de +6,4%** sur le semestre, bénéficiant de la force de son innovation, d'une reprise du marché automobile en Europe, et d'une bonne tenue des prix de vente. La marge d'exploitation s'établit à 12,3%, en légère baisse par rapport à l'an passé en raison de l'effet de mix négatif de la Mobilité, mais en nette amélioration séquentielle (11,1% au second semestre 2022).

- Les activités servant les **clients mondiaux de la construction** affichent une croissance réelle des ventes de plus de 40% principalement liée à l'intégration de GCP. Les bonnes tendances de ventes de Chryso et GCP se poursuivent, tirées par l'innovation pour la décarbonation de la construction, notamment avec les solutions CO2ST® et EnviroMix® permettant de développer des ciments et des formulations de béton avec une forte réduction de leur empreinte carbone. Chryso poursuit sa forte croissance en pays émergents, profitant de l'implantation de Saint-Gobain au Brésil pour accélérer son développement avec l'acquisition de Matchem, et en Inde bénéficiant de la construction d'un cinquième site en un temps record. La nouvelle organisation Chimie de la Construction, intégrant GCP, est en place depuis fin 2022 et déploie avec succès l'ensemble des synergies attendues. En revanche, les solutions de renforcement d'Adfors marquent un repli sur une base de comparaison élevée.
- L'activité **Mobilité** progresse fortement, soutenue à la fois par un rattrapage progressif des prix de vente, par une surperformance liée à son très bon positionnement technologique sur les véhicules électriques, ainsi que par un rebond des volumes en Europe. La dynamique continue d'être favorable dans les Amériques et en Asie.
- Les activités servant l'**Industrie** sont tirées par les prix de vente et la demande pour les matériaux de pointe et les technologies de décarbonation, malgré des marchés industriels contrastés. Ces activités bénéficient de leur transformation digitale, avec en particulier la mise en place de « jumeaux numériques » (« *digital twins* ») – permettant de modéliser les opérations industrielles grâce à des algorithmes basés sur l'intelligence artificielle et d'économiser jusqu'à 10% de la consommation d'énergie – et de services digitaux de simulation permettant aux clients d'accroître leur productivité grâce à des plateformes de réalité virtuelle.

Analyse des comptes consolidés du premier semestre 2023

Les comptes consolidés non audités du premier semestre 2023 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 26 juillet 2023.

En millions d'euros

	S1 2022	S1 2023	Variation %
Chiffre d'affaires et produits accessoires	25 481	24 954	-2,1%
Résultat d'exploitation (RE)	2 791	2 813	0,8%
Marge d'exploitation	11,0%	11,3%	
Amortissements d'exploitation	992	980	-1,2%
Pertes et profits hors exploitation	-100	-55	45,0%
EBITDA	3 683	3 738	1,5%
Plus et moins-values de cessions, dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre	-198	-464	-134,3%
Résultat opérationnel	2 493	2 294	-8,0%
Résultat financier	-194	-196	-1,0%
Dividendes reçus des participations	1	1	n.s.
Impôts sur les résultats	-530	-607	-14,5%
Sociétés mises en équivalence	4	3	n.s.
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 774	1 495	-15,7%
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle	50	45	-10,0%
Résultat net de l'ensemble consolidé part du Groupe	1 724	1 450	-15,9%
BNPA (Bénéfice Net Par Action)² (en €)	3,34	2,84	-15,0%
Résultat net courant¹	1 814	1 821	0,4%
BNPA (Bénéfice Net Par Action)² courant¹ (en €)	3,51	3,57	1,7%
EBITDA	3 683	3 738	1,5%
Amortissements des droits d'usage	-350	-340	2,9%
Résultat financier	-194	-196	-1,0%
Impôts sur les résultats	-530	-607	-14,5%
Investissements industriels ³	-590	-616	4,4%
<i>dont capacités additionnelles</i>	241	274	13,7%
Variation du Besoin en fonds de roulement ⁴	-574	-61	89,4%
Cash flow libre⁵	1 686	2 192	30,0%
Taux de conversion de cash flow libre⁶	51%	65%	
ROCE	15,3%	15,7%	
Investissements en location	395	442	11,9%
Investissements en titres nets de l'endettement acquis ⁷	283	228	-19,4%
Désinvestissements	79	857	n.s.
Endettement net de l'ensemble consolidé	8 276	8 922	7,8%

- Résultat net courant : résultat net (part du Groupe) hors plus ou moins-values de cessions, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes significatives
- Calculé sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (510 080 726 actions en 2023, contre 516 797 123 en 2022)
- Investissements industriels : investissements corporels et incorporels
- Variation du besoin en fonds de roulement : sur 12 mois glissants (Cf. Annexe 4, en bas du tableau de financement)
- Cash flow libre = EBITDA - amortissements des droits d'usage + résultat financier + impôts sur les résultats - investissements industriels hors capacités additionnelles + variation du besoin en fonds de roulement 12 mois glissants
- Taux de conversion de cash flow libre = cash flow libre / EBITDA hors amortissements des droits d'usage
- Investissements en titres nets de l'endettement acquis : 228 M€ en 2023, dont 120 M€ de sociétés contrôlées

L'EBITDA atteint un **niveau record de 3 738 millions d'euros, tout comme la marge d'EBITDA** qui s'inscrit à **15,0%** (contre 14,5% au premier semestre 2022).

Les pertes et profits hors exploitation atteignent -55 millions d'euros contre -100 millions d'euros au premier semestre 2022. Les plus et moins-values de cessions, les dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre s'inscrivent à -464 millions d'euros (contre -198 millions d'euros au premier semestre 2022) : -150 millions d'euros de dépréciations d'actifs et d'amortissements incorporels d'allocation du prix d'acquisition (PPA) et -314 millions d'euros de résultat sur cession d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre principalement avec l'écart de conversion sur les actifs cédés de la distribution britannique.

Le résultat net courant ressort à un record historique de 1 821 millions d'euros.

Le taux d'impôt sur le résultat net courant s'inscrit à 25%.

Les investissements industriels s'établissent à 616 millions d'euros (contre 590 millions d'euros au premier semestre 2022). Les investissements de maintenance ont été optimisés comme prévu avec une réallocation en investissements de croissance ciblés (+14%). **Sur les 12 derniers mois, le Groupe a ouvert 23 nouvelles usines et lignes de production** pour renforcer ses positions de leader sur les marchés à forte croissance de la construction durable, tout particulièrement dans la chimie de la construction – Asie (Inde et Chine), Afrique & Moyen-Orient (Nigeria, Maroc, Egypte et Oman) et Europe (Italie et République tchèque avec un site d'impression 3D) – et dans les solutions de façade et de construction légère (Inde, Chine et Espagne).

Le cash flow libre atteint 2 192 millions d'euros (soit 8,8% en pourcentage du chiffre d'affaires) – **en progression de +30%** par rapport au premier semestre 2022 – avec un **taux de conversion de cash flow libre de 65%** (contre 51% au premier semestre 2022), grâce à la légère progression de l'EBITDA et à une très bonne gestion du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation qui s'élève à 25 jours de chiffre d'affaires à fin juin 2023 contre 26 jours à fin juin 2022.

Les investissements en titres nets de l'endettement acquis s'élèvent à 228 millions d'euros (contre 283 millions d'euros au premier semestre 2022), reflétant principalement les acquisitions dans la plaque de plâtre de Dalsan en Turquie, ainsi que dans l'isolation de U.P. Twiga en Inde et Termica San Luis en Argentine.

Les désinvestissements s'élèvent à 857 millions d'euros (contre 79 millions d'euros au premier semestre 2022) reflétant principalement la cession des activités de distribution au Royaume-Uni pour 803 millions d'euros.

L'endettement net s'établit à 8,9 milliards d'euros fin juin 2023. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (capitaux propres de l'ensemble consolidé) s'élève à 38% (contre 36% au 30 juin 2022). **Le ratio « dette nette sur EBITDA sur douze mois glissants »** reste stable par rapport au 30 juin 2022 à 1,2.

Perspectives 2023

Dans un environnement macroéconomique difficile, Saint-Gobain continue de démontrer sa résilience et sa très bonne performance opérationnelle, grâce à la pertinence de son positionnement stratégique et à ses actions commerciales ou industrielles proactives. Le Groupe maintient une stratégie centrée sur le développement de ses solutions durables et innovantes à impact positif, soutenue par une forte politique d'innovation et d'investissement de croissance.

2023 sera donc pour Saint-Gobain une nouvelle année de succès, avec la poursuite de la mise en œuvre des priorités stratégiques de « *Grow & Impact* ».

Le Groupe **confirme pour 2023 ses hypothèses de marchés**, avec une situation contrastée entre la baisse marquée de la construction neuve dans certaines géographies et la bonne résilience générale de la rénovation, **et relève ses perspectives de marge d'exploitation**.

Dans un contexte de ralentissement modéré des marchés, Saint-Gobain **vis** désormais, sur l'ensemble de l'année 2023, une marge d'exploitation à deux chiffres pour la troisième année consécutive.

Au second semestre 2023, le Groupe **vis** une marge d'exploitation comprise entre 9% et 11%, en ligne avec l'objectif du plan stratégique « *Grow & Impact* ».

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au second semestre 2023 sont ceux décrits à la section 6.1 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 23-0135 (le « Document d'enregistrement universel 2022 »). Ces facteurs de risques demeurent applicables à la date du présent rapport et n'ont pas subi d'évolution significative, à l'exception des descriptifs des procédures judiciaires et administratives figurant à la section 6.1.4 du Document d'enregistrement universel 2022 qui sont mis à jour dans la note 9 des comptes consolidés au 30 juin 2023.

Calendrier financier

Une réunion d'information pour les analystes et investisseurs aura lieu le *27 juillet 2023 à 8h30* (heure française). Elle sera retransmise en direct sur le site internet de Saint-Gobain : www.saint-gobain.com/

- Visites de sites dédiées aux investisseurs et analystes : *21 et 22 septembre 2023* aux Etats-Unis dans la région de Boston, *13 et 14 novembre 2023* en France en région parisienne.
- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2023 : *26 octobre 2023*, après bourse.

Contacts analystes, investisseurs

Vivien Dardel : +33 1 88 54 29 77
 Floriana Michalowska : +33 1 88 54 19 09
 Alix Sicaud : +33 1 88 54 38 70
 James Weston : +33 1 88 54 01 24

Contacts presse

Patricia Marie : +33 1 88 54 26 83
 Laure Bencheikh : +33 1 88 54 26 38
 Flavio Bornancin-Tomasella : +33 1 88 54 27 96

Glossaire :

- Les indicateurs **croissance interne** et **variation à données comparables du chiffre d'affaires ou du résultat d'exploitation** reflètent la performance organique en excluant l'impact :

- des variations de périmètre, en calculant les indicateurs de l'exercice considéré sur la base du périmètre de consolidation de l'exercice précédent (effet de périmètre)
- des variations de taux de change, en calculant les indicateurs de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent sur la base des taux de change identiques de l'exercice précédent (impact à taux de change comparables)
- des changements dans les principes comptables applicables

- **Marge d'EBITDA** = EBITDA / Chiffre d'affaires

- **Marge d'exploitation** = Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires

- **ROCE** (retour sur capitaux employés) : résultat d'exploitation de l'exercice, corrigé des variations de périmètre, rapporté aux actifs et passifs sectoriels à la clôture de l'exercice

- **Allocation du prix d'acquisition** (PPA : « Purchase Price Allocation ») : correspond à la reconnaissance des actifs et des passifs acquis à leur appréciation à la juste valeur et à l'affectation du goodwill résiduel, comme l'exigent les normes comptables IFRS 3 (révisée) et IAS 38, pour les regroupements d'entreprises. Les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA correspondent aux amortissements des marques, des listes clients et de la propriété intellectuelle. Ils sont reconnus séparément en « autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs »

- **Labels immobiliers** : HQE (Haute Qualité Environnementale), BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method »), LEED (« Leadership in Energy and Environmental Design »), BBC Effinergie (Bâtiment Basse Consommation) et NF Habitat

Tous les indicateurs de ce communiqué (non définis ci-dessus et en notes de bas de page) font l'objet d'une explication dans les notes aux états financiers du rapport financier semestriel, disponible en suivant le lien ci-contre : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rapport-financier-semestriel>

Endettement net	Note 10
EBITDA	Note 5
Pertes et profits hors exploitation	Note 5
Résultat d'exploitation	Note 5
Résultat financier	Note 10
Résultat net courant	Note 5
Résultat opérationnel	Note 5
Besoin en fonds de roulement	Note 5

Avertissement important - déclarations prospectives :

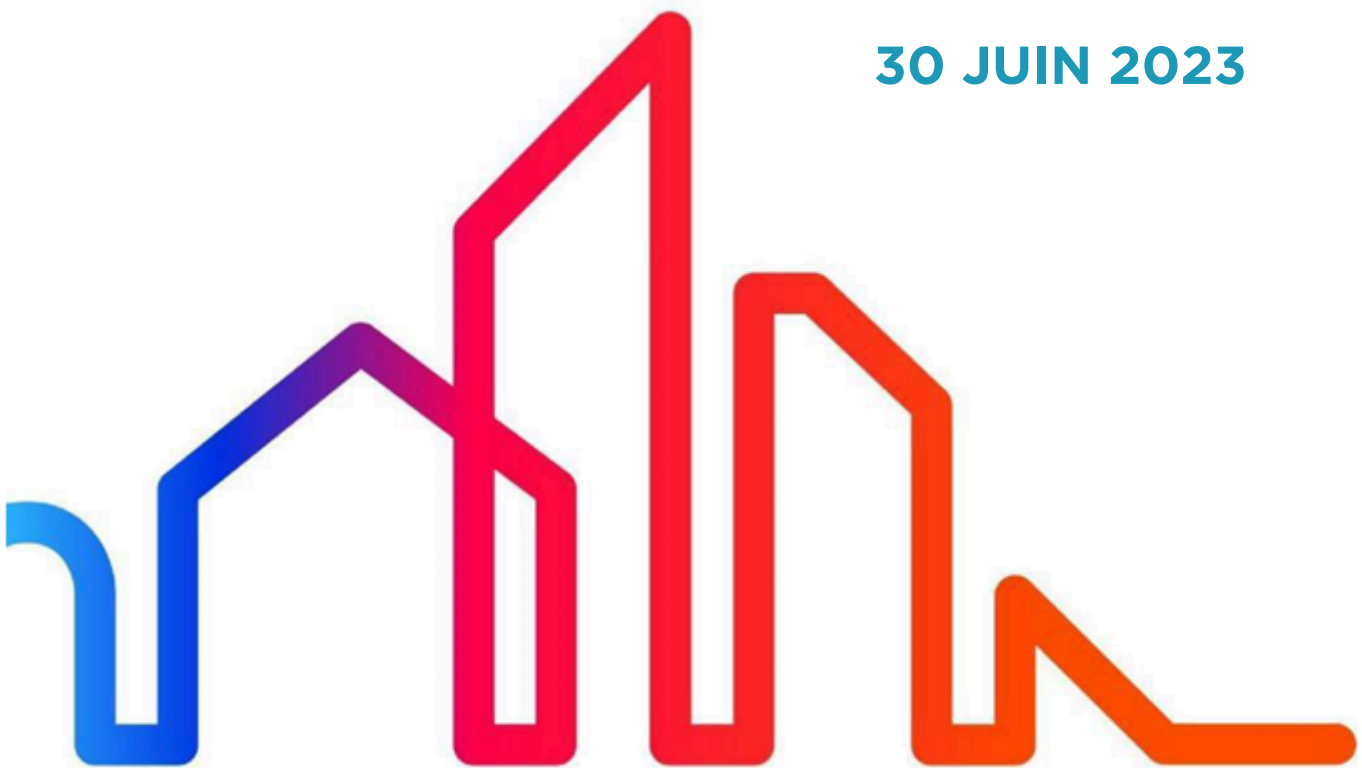
Ce communiqué contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Saint-Gobain. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation des termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier » ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que Saint-Gobain estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, les investisseurs sont alertés du fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Saint-Gobain, et notamment les risques décrits dans la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel de Saint-Gobain et les principaux risques et incertitudes présentés au sein du rapport semestriel d'activité 2023, chacun de ces documents étant disponible sur le site Internet de Saint-Gobain (www.saint-gobain.com). En conséquence, toute précaution doit être prise dans l'utilisation de ces déclarations prospectives. Ce document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Saint-Gobain ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison excepté en application des dispositions légales et réglementaires.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange d'actions ou autres titres de Saint-Gobain.

Pour toute information complémentaire, se reporter au site internet www.saint-gobain.com.

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
RÉSUMÉS**

30 JUIN 2023



SOMMAIRE DÉTAILLÉ

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2023	4
BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	5
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	6
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	10
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES	10
1.1 Référentiel appliqué	10
1.2 Estimations et hypothèses	11
NOTE 2 INCIDENCES DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN	11
NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES	12
3.1 L'engagement vers la neutralité carbone est au cœur de la stratégie du Groupe	12
3.2 Prise en compte de l'engagement vers la neutralité carbone dans l'établissement des états financiers du Groupe	12
NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	15
4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation	15
4.2 Évolution du périmètre de consolidation	15
4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	16
4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées	17
4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe	17
NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	18
5.1 Éléments du compte de résultat	18
5.2 Informations sectorielles	19
5.3 Indicateurs de performance	20
5.4 Besoin en fonds de roulement	21
5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	22
NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	23
6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel	23
6.2 Paiements en actions	24
NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE	26
7.1 Écarts d'acquisition	26
7.2 Autres immobilisations incorporelles	27
7.3 Immobilisations corporelles	27
7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location	27
7.5 Suivi de la valeur	27
NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS	28
NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES	29
9.1 Provisions pour autres passifs	29
9.2 Passifs éventuels et litiges	30
NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	33
10.1 Résultat financier	33
10.2 Endettement net	33
10.3 Instruments financiers	35
10.4 Actifs et passifs financiers	37

NOTE 11	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	39
	11.1 Capitaux propres	39
	11.2 Résultat par action	39
NOTE 12	IMPÔTS	40
	12.1 Impôts sur le résultat	40
	12.2 Impôts différés	40
NOTE 13	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	40

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2023

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	31 déc. 2022
Écarts d'acquisition	(7.1)	12 626	12 858
Autres immobilisations incorporelles	(7.2)	3 998	4 026
Immobilisations corporelles	(7.3)	12 205	12 163
Droits d'usage relatifs aux contrats de location	(7.4)	2 740	2 752
Titres mis en équivalence		742	639
Impôts différés actifs	(12.2)	380	382
Engagements de retraite financés d'avance	(6.1)	522	569
Autres actifs non courants	(8)	511	537
ACTIFS NON COURANTS		33 724	33 926
Stocks	(5.4)	7 362	7 219
Créances clients	(5.4)	6 294	5 178
Créances d'impôts courants	(5.4) (12.1)	110	76
Autres créances	(5.4)	1 572	1 450
Actifs détenus en vue de la vente	(4.3)	300	1 394
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10.2)	6 212	6 134
ACTIFS COURANTS		21 850	21 451
TOTAL DES ACTIFS		55 574	55 377

Passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	31 déc. 2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres du Groupe	(11.1)	22 907	22 711
Intérêts ne donnant pas le contrôle		437	443
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		23 344	23 154
Dettes financières long terme - part long terme	(10.2)	9 310	8 964
Dettes de loyers long terme - part long terme	(10.2)	2 304	2 324
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(6.1)	1 768	1 712
Impôts différés passifs	(12.2)	836	768
Autres provisions et passifs non courants	(9.1)	1 109	1 092
PASSIFS NON COURANTS		15 327	14 860
Dettes financières long terme - part court terme	(10.2)	2 038	1 841
Dettes de loyers long terme - part court terme	(10.2)	589	597
Autres provisions et passifs courants	(9.1)	650	693
Dettes fournisseurs	(5.4)	7 219	7 266
Dettes d'impôts courants	(5.4) (12.1)	283	263
Autres dettes	(5.4)	5 025	5 078
Passifs détenus en vue de la vente	(4.3)	206	985
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(10.2)	893	640
PASSIFS COURANTS		16 903	17 363
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		55 574	55 377

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(5.1)	24 954	25 481
Coût des produits vendus	(5.1)	(18 170)	(18 736)
Frais généraux et de recherche	(5.1)	(4 020)	(3 983)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles		48	29
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 813	2 791
Autres produits opérationnels	(5.1)	36	58
Autres charges opérationnelles	(5.1)	(555)	(356)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		2 294	2 493
Coût de l'endettement financier brut		(170)	(111)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		93	19
Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers		(77)	(92)
Intérêts sur dettes de loyers		(38)	(28)
Autres produits et charges financiers		(80)	(73)
RÉSULTAT FINANCIER	(10.1)	(195)	(193)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles		3	4
Impôts sur les résultats	(12.1) (12.2)	(607)	(530)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 495	1 774
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 450	1 724
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		45	50

	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION <i>(en euros)</i>	(11.2)	2,84	3,34
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		510 080 726	516 797 123
RÉSULTAT NET DILUÉ (PART DU GROUPE) PAR ACTION <i>(en euros)</i>	(11.2)	2,82	3,31
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		513 795 598	520 639 280

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 495	1 774
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation		143	961
Variation de juste valeur des instruments financiers	(10.3)	(22)	49
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		5	(12)
Éléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(6.1)	(104)	895
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(12.2)	29	(230)
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres et autres éléments	(8)	3	(2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		54	1 661
RÉSULTAT GLOBAL		1 549	3 435
Part du Groupe		1 504	3 363
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle		45	72

Les écarts de conversion pour le premier semestre 2023 concernent principalement la livre sterling, le peso mexicain, la couronne suédoise, le dollar américain, le rouble russe, le real brésilien et le yuan ren-min-bi.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 495	1 774
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus		(43)	(32)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage)	(5.1) (7)	1 127	1 039
Résultat de cessions d'actifs	(5.3)	304	128
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		60	10
Retraitement hyperinflation		13	9
Variation des stocks	(5.4)	(324)	(952)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(5.4)	(1 033)	(409)
Variation des créances et dettes d'impôt	(5.4)	(11)	35
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(6.1) (9.1) (12.2)	90	40
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ		1 678	1 642
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et variations des dettes sur immobilisations	(7) (5.4)	(887)	(832)
Acquisitions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie acquise		(90)	(189)
Augmentation des dettes sur investissements	(9.1)	19	57
Diminution des dettes sur investissements	(9.1)	(50)	(7)
Acquisitions d'autres titres de participation	(8)	(134)	(79)
Investissements		(1 142)	(1 050)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	25	42
Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée		(84)	77
Cessions d'autres titres de participation	(8)	1	3
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations		13	(49)
Désinvestissements		(45)	73
Augmentation des prêts et dépôts	(8)	(18)	(36)
Diminution des prêts et dépôts	(8)	64	51
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DÉINVESTISSEMENT		(1 141)	(962)

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Augmentation de capital	(a)	211	222
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(353)	(706)
Dividendes mis en distribution	(a)	(1 014)	(835)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(1 156)	(1 319)
Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle	(a)	4	11
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		0	39
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et variation des dividendes à payer	(a)	(47)	(63)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(43)	(13)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		593	2 052
Augmentation des dettes financières long terme	(b) (10.2)	1 332	44
Diminution des dettes financières long terme	(b) (10.2)	(758)	(1 164)
Diminution des dettes de loyers	(b)	(347)	(355)
Variations de la dette		820	577
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(379)	(755)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(43)	68
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		(5)	(1)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		(32)	0
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		78	(8)
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE		6 134	6 943
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE		6 212	6 935

^(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

^(b) Y compris primes, préparations d'intérêts, frais liés aux émissions obligataires et intérêts sur les dettes de loyers.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 586 millions d'euros au premier semestre 2023 (552 millions d'euros au premier semestre 2022), le montant total des loyers décaissés s'élève à 372 millions d'euros au premier semestre 2023 (379 millions d'euros au premier semestre 2022), dont 38 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (28 millions d'euros au premier semestre 2022) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 71 millions d'euros au premier semestre 2023 (107 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
CAPITAUX PROPRES AU AU 1^{er} JANVIER 2022	2 096	4 544	16 244	(1 949)	(16)	(204)	20 715	411	21 126
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			653	938	48		1 639	22	1 661
Résultat de la période			1 724				1 724	50	1 774
Total des produits et des charges de la période			2 377	938	48		3 363	72	3 435
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	20	202					222		222
Autres								11	11
Dividendes distribués			(835)				(835)	(65)	(900)
Actions rachetées et revendues			(11)			(695)	(706)		(706)
Engagement d'achat d'actions propres			(79)				(79)		(79)
Actions annulées	(36)	(438)				474			0
Paiements en actions			27				27		27
Variations de périmètre et autres								3	3
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022	2 080	4 308	17 723	(1 011)	32	(425)	22 707	432	23 139
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			(679)	(603)	(33)		(1 315)	(35)	(1 350)
Résultat de la période			1 279				1 279	48	1 327
Total des produits et des charges de la période			600	(603)	(33)		(36)	13	(23)
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe									0
Autres								4	4
Dividendes distribués			2				2	(13)	(11)
Actions rachetées et revendues			19			(94)	(75)		(75)
Engagement d'achat d'actions propres			79				79		79
Actions annulées	(17)	(179)				196			0
Paiements en actions			16				16		16
Variations de périmètre et autres			18				18	7	25
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 063	4 129	18 457	(1 614)	(1)	(323)	22 711	443	23 154
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			(70)	143	(19)		54		54
Résultat de la période			1 450				1 450	45	1 495
Total des produits et des charges de la période			1 380	143	(19)		1 504	45	1 549
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	19	192					211		211
Autres								3	3
Dividendes distribués			(1 014)				(1 014)	(52)	(1 066)
Actions rachetées et revendues			4			(357)	(353)		(353)
Engagement d'achat d'actions propres			(192)				(192)		(192)
Actions annulées	(26)	(301)				327			0
Paiements en actions			42				42		42
Variations de périmètre et autres			(2)				(2)	(2)	(4)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	2 056	4 020	18 675	(1 471)	(20)	(353)	22 907	437	23 344

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 26 juillet 2023 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés du groupe Saint-Gobain ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états financiers résumés ne comprennent pas l'ensemble des informations demandées pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

A l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et applicables obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 (cf. paragraphe 1.1.1) et des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires (cf. paragraphe 1.2), les règles d'évaluation et principes comptables sont identiques à ceux appliqués par le Groupe pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

1.1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, ont été appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés résumés établis au 30 juin 2023 :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020 ;
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » et à son *Practice Statement 2* concernant le concept de matérialité - amélioration des informations relatives aux politiques comptables communiquées en annexe, notamment eu égard au concept d'importance relative ;
- Amendement à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » - clarification de la frontière entre changement d'estimation et changement de méthode ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant les impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique ;
- Modifications d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » concernant les informations comparatives dans le cadre de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Les principales décisions IFRIC publiées sur le premier semestre 2023 concernent :

- IFRS 16 « Contrats de location » - Définition d'un contrat de location - Droits de substitution.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement

Il n'y a pas eu, sur le premier semestre 2023, de nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui seraient applicables par anticipation dès le 1^{er} janvier 2023.

1.1.3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendements à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant/non courant, ainsi que les passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendement à IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 concernant les accords de financement de fournisseurs ;
- Amendement à IAS 12 relatif à la réforme fiscale internationale (modèle de règles du Pilier 2).

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (cf. note 6, p. 23), les tests de valeur des actifs (dont notamment les hypothèses intégrées à ces tests en lien avec les engagements du Groupe de diminution de ses émissions nettes de carbone) et la durée retenue pour les contrats de location (cf. note 7, p. 26), les provisions pour autres passifs (cf. note 9, p. 29), la valorisation des instruments financiers (cf. note 10, p. 33) et les impôts (cf. note 12, p. 40).

Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Les méthodes d'évaluation spécifiques appliquées concernent l'impôt sur le résultat (cf. note 12, p. 40) et les avantages au personnel (cf. note 6, p. 23).

NOTE 2 INCIDENCES DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Dans le contexte changeant et très complexe du conflit russo-ukrainien, la priorité du Groupe reste d'assurer son soutien et sa solidarité avec l'Ukraine, sa population, et l'ensemble de ses collaborateurs ukrainiens à travers le monde, afin d'assurer au mieux leur sécurité ainsi que celle de leurs familles.

Les principaux impacts du conflit sur la stratégie et la performance financière du Groupe restent comparables sur le premier semestre 2023 par rapport à ceux qui avaient été analysés à fin décembre 2022 :

Éléments courants de l'activité opérationnelle

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, outre l'application par le Groupe des sanctions mises en place à l'encontre de la Russie, Saint-Gobain a décidé de mettre fin à toutes ses exportations vers des clients en Russie et Biélorussie, et à toutes ses importations en provenance de ces deux pays, et il a suspendu tout nouveau projet d'investissement dans ces pays.

Néanmoins, les activités locales russes, qui représentent environ 0,6 % du chiffre d'affaires mondial du Groupe et qui ne font l'objet d'aucun partenariat local, continuent de fonctionner, en autonomie, les solutions produites localement étant intégralement vendues sur les marchés locaux du bâtiment.

En Ukraine, Saint-Gobain n'opère pas d'activité industrielle, et le bureau commercial de Kiev a été fermé.

En terme d'organisation, l'Ukraine est désormais regroupée dans un cluster Pologne - Ukraine, et transférée sous la responsabilité directe du management polonais.

Périmètre de consolidation

Le Groupe continue à produire et vendre en Russie pour le marché local du pays. Dans la mesure où le Groupe continue à assurer ses opérations en totale autonomie de gestion et maîtrise des rendements, il continue d'exercer le contrôle de ses filiales russes.

Ainsi, en application de la norme IFRS10, les sociétés russes et ukrainiennes n'ont pas été déconsolidées, elles restent intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2023.

Suivi de la valeur des actifs dans le contexte du conflit russo-ukrainien

Le total des actifs non courants en Russie représente un montant de 157 millions d'euros, soit 0,5 % du total de l'actif non courant du Groupe.

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été mis en évidence sur ces sociétés, de sorte qu'aucune dépréciation en lien avec le conflit russo-ukrainien n'a été comptabilisée sur le premier semestre 2023.

Risques financiers (crédit, liquidité, change)

Depuis le 2 mars 2022, le Groupe utilise pour la conversion de ses comptes consolidés le cours du rouble russe publié sur le site de Reuters.

Compte tenu de la faible présence du Groupe en Russie et en Ukraine, le conflit n'a pas engendré de risque de crédit ni de liquidité, et les risques de change sont également maîtrisés.

La trésorerie détenue en Russie représente 1,3 % du total de la trésorerie du Groupe.

Si les incidences directes du conflit russo-ukrainien n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers au 30 juin 2023, la situation demeure néanmoins instable et complexe. Le Groupe maintient sa vigilance sur l'analyse des impacts futurs que pourraient engendrer le conflit.

NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES

Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel au soutien de la croissance du groupe Saint-Gobain. Ils participent ainsi aux perspectives de développement du Groupe.

La réponse aux défis climatiques est donc au cœur de la stratégie du groupe Saint-Gobain, et l'engagement vers la neutralité carbone est pris en compte dans ses décisions financières.

3.1 L'engagement vers la neutralité carbone est au cœur de la stratégie du Groupe

Dans la continuité de l'accord de Paris, Saint-Gobain a officialisé le 23 septembre 2019 à New York son soutien au *Business Ambition for 1.5 °C* du *Global Compact* de l'ONU. Le Groupe s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif de neutralité carbone d'ici 2050, Saint-Gobain a défini en novembre 2020 une feuille de route 2030, qui identifie les leviers et plans d'actions qui permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone « scope » 1 et 2 de 33 % en valeur absolue par rapport à 2017, et une réduction de 16 % des émissions de « scope » 3.

Les CAPEX de Saint-Gobain sont alignés sur les besoins en investissements identifiés dans cette feuille de route CO₂.

La feuille de route carbone et l'engagement de Saint-Gobain vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 intègrent la totalité des activités du Groupe. Aucune activité n'a à ce jour été identifiée comme incompatible avec cet objectif.

En complément des engagements de réduction de ses émissions à horizon 2030, le Groupe a l'ambition de développer et proposer des solutions en vue de contribuer à décarboner le secteur de la construction ou les marchés de ses clients.

- Après avoir validé, en 2020, les objectifs de réduction en 2030 de ses émissions de gaz à effet de serre, la *Science Based Targets initiative* (SBTi) a validé, en septembre 2022, l'engagement net zéro carbone du Groupe à l'horizon 2050, jugeant notre trajectoire conforme au nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat.
- Saint-Gobain a de nouveau été reconnu en 2022 pour son leadership dans la lutte contre le changement climatique par le CDP, organisme environnemental international à but non lucratif. Le Groupe figure sur la *Climate Change A List* qui rassemble 283 entreprises sur les plus de 15 000 qui ont répondu au questionnaire 2022 du CDP sur le changement climatique.
- Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments permettent de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise. Ainsi, les bénéfices fournis par les isolants thermiques et vitrages isolants du Groupe, en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, dépassent significativement les impacts associés à leur production. En 2021, Saint-Gobain a estimé à près de 1 300 millions de tonnes de CO₂ les émissions évitées grâce aux solutions produites et vendues en un an et ce sur l'ensemble de leur cycle de vie.
- Afin de développer sa part de chiffre d'affaires lié aux solutions durables, Saint-Gobain a développé une méthode d'évaluation des bénéfices environnementaux de ses solutions et ce pour l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, l'objectif de chiffre d'affaires lié aux solutions durables de Saint-Gobain est de 75 % pour 2025.

3.2 Prise en compte de l'engagement vers la neutralité carbone dans l'établissement des états financiers du Groupe

En cohérence avec ces engagements et objectifs, le Groupe a considéré les enjeux liés au changement climatique et au développement durable dans ses comptes, principalement sur les aspects suivants :

Un engagement décliné sur l'ensemble du Groupe

Toutes les Régions et les Solutions de Haute Performance (SHP) ont établi des feuilles de route CO₂, avec une vision dynamique jusqu'en 2030 basée sur le principe d'une révision annuelle et qui s'inscrit en cohérence avec les principales échéances financières (Plan à trois ans et Budget).

Ces feuilles de route CO₂ sont déclinées par pays ou entité, usine et projet, dont la consolidation permet de valider l'ambition 2030 de réduction des émissions affichée par le Groupe. Des projets spécifiques ont été identifiés et évalués dans tous les pays et s'inscrivent dans un plan d'investissements prévu dans la feuille de route CO₂ 2030 avec une enveloppe moyenne de 100 millions d'euros par an entre 2020 et 2030.

Les axes d'amélioration majeurs de ces *roadmaps* proviennent d'une amélioration de l'efficacité opérationnelle, d'une évolution du mix énergétique, de la mise en application de nouvelles technologies, et des investissements dédiés à la réduction des émissions de CO₂.

En parallèle, les équipes marketing sont associées pour adapter le design des produits et limiter leurs impacts environnementaux.

Le groupe Saint-Gobain a poursuivi ses actions de réduction de ses émissions de CO₂ sur le premier semestre 2023, avec notamment :

- L'annonce, en février 2023, d'une collaboration entre AGC et Saint-Gobain en vue de la conception d'une ligne pilote de verre plat, une innovation de rupture qui devrait réduire de manière très significative les émissions directes de CO₂.
- La réalisation par Saint-Gobain en mars 2023 de la première production de verre plat avec plus de 30% d'hydrogène lors d'essais de Recherche & Développement sur le site d'Herzogenrath, en Allemagne. Cette réalisation prouve la faisabilité technique de la fabrication de verre plat avec une part significative d'hydrogène, qui viendra en complément d'autres sources d'énergies décarbonées et permettra de diminuer jusqu'à 70% les émissions de CO₂ directes du site (scope 1).
- Le démarrage, annoncé le 6 avril 2023, d'une production 100% décarbonée de plaques de plâtre dans l'usine de Fredrikstad, en Norvège. La décarbonation du processus de fabrication a été rendue possible grâce au passage du gaz naturel à l'électricité d'origine hydraulique, évitant ainsi 23 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. Avec cette première mondiale, Saint-Gobain va être en mesure de lancer en 2023 une gamme complète de plaques de plâtre à l'empreinte carbone la plus faible du marché.
- Le lancement et la présentation en avril 2023 par Saint-Gobain des résultats du premier baromètre de « L'Observatoire de la Construction Durable », qui vise à réunir les principaux acteurs de la construction pour favoriser le partage des connaissances et accélérer la transformation du secteur au niveau mondial. Plus de 800 acteurs issus de 10 pays ont participé à cette étude qui doit permettre d'identifier les attentes, les leviers et les axes d'évolution nécessaires pour faire de la construction durable une référence partagée.
- La signature le 16 mai 2023 en Inde d'un nouveau contrat d'achat d'électricité renouvelable (*Power Purchase Agreement - scope 2*) avec Vibrant Energy, une entreprise du *Green Investment Group* de Macquarie Asset Management. Ce contrat d'une durée de 20 ans porte sur 189 GWhs d'électricité renouvelable (solaire et éolienne) par an répartis sur 6 sites indiens de Saint-Gobain, réduisant ainsi les émissions de CO₂ de près de 120 000 tonnes par an. Il entrera en vigueur en 2024, et portera la part d'électricité renouvelable en Inde à 65% dès 2025.
- La conclusion d'un accord d'achat avec TotalEnergies en juin 2023 qui s'engage à fournir 100 GWhs de biométhane certifié durable à Saint-Gobain (*Biomethane Purchase Agreement*) sur une période de 3 ans à partir de 2024. Cette première pour Saint-Gobain en France témoigne de la volonté de diversification des approvisionnements en énergies décarbonées.

Modalités d'évaluation des actifs

Le groupe n'a pas identifié de changement d'hypothèse dans ses engagements envers la neutralité carbone susceptible d'affecter de manière significative la valeur de ses actifs et l'évaluation de la durée de vie de ses immobilisations.

Prix interne du carbone

En complément des plans d'actions initiés au niveau des sites, structurant ses engagements vers la neutralité carbone, le Groupe a fixé deux niveaux de prix interne du carbone, un pour les projets d'investissements industriels et un autre pour les investissements de R&D.

Compte tenu de la tendance à la hausse du prix du carbone sur le marché européen au cours des deux dernières années, avec l'atteinte de 100 euros par tonne à deux reprises depuis le 1er janvier 2023, et de la volonté du Groupe d'accélérer la réalisation de sa feuille de route vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, une augmentation des prix internes du carbone a été annoncée en mai 2023 :

- Le prix interne appliqué à l'évaluation des principaux projets d'investissements industriels et aux investissements liés à un changement de source d'énergie a été augmenté à 100 euros la tonne de CO₂, au lieu des 75 euros précédemment utilisés ;
- Le prix interne du carbone utilisé pour les investissements de R&D de rupture technologique, en particulier sur les projets R&D « bas carbone », a été fixé à 200 euros la tonne de CO₂, en remplacement du prix de 150 euros utilisé depuis début 2021.

Ces prix s'appliquent à l'ensemble des zones géographiques, ainsi qu'à tous les projets d'investissements, quels que soient leur taille ou leur consommation annuelle d'énergie.

Une approche comparable applicable aux acquisitions significatives a été mise en place. Elle intègre l'effort éventuellement nécessaire pour que l'impact carbone de ces acquisitions soit compatible avec la trajectoire de Saint-Gobain.

Quotas de CO₂

Le groupe Saint-Gobain dispose début 2023 d'un stock de 4,6 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par la Communauté européenne. Le Groupe considère donc pouvoir conserver une autosuffisance en quotas sur une période de quatre à cinq ans.

Investissements durables, dépenses de recherche et développement, et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

Les investissements liés à la réduction des émissions de CO₂ sont renseignés tous les mois par chaque société du Groupe dans le *reporting* financier du Groupe.

Afin de soutenir l'accélération vers des procédés industriels neutres en carbone, une enveloppe d'un montant d'un milliard d'euros sur les dix années 2021-2030, soit en moyenne 100 millions d'euros par an, a été allouée en investissements et en dépenses de recherche et développement ciblés sur sa stratégie de réduction des émissions de CO₂.

Politique de rémunération des dirigeants

Le renforcement de l'engagement du Groupe vers la neutralité carbone s'est traduit, depuis 2020, par une augmentation du poids des objectifs RSE dans les critères des plans de rémunération à court et long terme des dirigeants. Concernant les plans de long terme, la pondération des critères RSE a été relevée de 15 % à 20 % et ceux des plans de court terme de 5 % à 10 %. Le poids des objectifs CO₂ est passé à 10 % pour les plans de long terme et à 5 % pour les plans de court terme.

Prise en compte des futures évolutions réglementaires

Le Groupe continuera d'analyser les impacts potentiels des évolutions réglementaires futures en lien avec le changement climatique et la transition énergétique dans le cadre de son engagement à atteindre une neutralité carbone à horizon 2050. A cet égard, Saint-Gobain est attentif aux travaux internationaux et européens sur le *reporting* des enjeux de durabilité.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Au premier semestre 2023, le traitement adopté dans le cadre de l'application de la norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes » pour les pays déclarés en situation d'hyperinflation a été le suivant :

Argentine

L'Argentine est, depuis le 1^{er} juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

Liban

Le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Le Groupe est faiblement exposé au Liban, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 1 % des données consolidées du Groupe.

Turquie

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. Le Groupe est faiblement exposé en Turquie, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants des sociétés en Turquie représentent moins de 1 % des données consolidées du Groupe.

4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe au cours du premier semestre 2023 sont présentées ci-dessous :

Le Groupe a réalisé 12 acquisitions de sociétés contrôlées et une acquisition de société mise en équivalence, pour un prix d'acquisition total de 203 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé à 3 cessions de sociétés contrôlées.

4.2.1 Acquisitions du premier semestre 2023

Les acquisitions de sociétés contrôlées représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 100 millions d'euros, et l'EBITDA des sociétés contrôlées et mises en équivalence s'élève à environ 20 millions d'euros.

Les principales acquisitions du premier semestre 2023 sont récapitulées ci-après :

- Le 30 janvier 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Termica San Luis, un leader de la laine de roche en Argentine. Termica San Luis est une entreprise familiale forte de plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de l'isolation. Pionnière dans la production de laine de roche en Argentine, elle en est maintenant le principal producteur. Cette acquisition renforce la présence de Saint-Gobain sur le marché de l'isolation en enrichissant son portefeuille de solutions pour ses clients grâce à la combinaison de sa position sur le marché de l'isolation en laine de verre avec celle de Termica San Luis sur le marché de l'isolation en laine de roche ;
- Le 7 février 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'IDP Chemicals, licencié de Chryso depuis 2018. Cette entité est bien positionnée pour accompagner la dynamique de la construction en Egypte, avec pour objectif la création d'une plateforme d'adjuvants, et à terme le regroupement de l'outil de production et espace de stockage couvrant les besoins de SG Weber, IDPC & GCP, sur le plus grand marché de ciment en Afrique ;
- Le 16 mars 2023, Saint-Gobain et Dalsan ont obtenu l'autorisation nécessaire des autorités de concurrence pour fusionner leurs activités de plâtre et plaques de plâtre en Turquie. Une fois que l'investissement industriel de la nouvelle usine de Turgutlu (près d'Izmir) sera achevé, l'ensemble fusionné bénéficiera d'une position de leader, d'un savoir-faire combiné, d'une capacité de production élargie et d'un dispositif industriel optimisé et moderne en plaques de plâtre et plâtre. Ses clients, en Turquie ou à l'export, avec des besoins croissants en Méditerranée orientale, auront accès au portefeuille le plus complet et le plus innovant de solutions légères et durables pour la construction et la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ainsi que pour les cloisons d'intérieur ;
- Le 3 avril 2023, Saint-Gobain a réalisé l'acquisition de U.P. Twiga Fiberglass Ltd (UP Twiga), leader sur le marché de l'isolation en laine de verre en Inde, conformément à la communication faite le 22 février 2023. Avec cette acquisition, Saint-Gobain renforce son positionnement dans les solutions d'aménagement intérieur et de façade en Inde, qui devraient bénéficier de normes de construction plus strictes et de la forte demande pour les solutions alliant performance énergétique et confort acoustique et thermique ;
- Le 26 juin 2023, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de United Paints and Chemicals S.A.E. (« Drymix »), un producteur de mortiers prêts à l'emploi qui sert le marché de la construction en Egypte. Cette acquisition accélère sa croissance dans le pays en complétant sa gamme de solutions dans le verre, le plâtre et la chimie de la construction. Elle intervient après la récente inauguration du site de Saint-Gobain produisant des mortiers techniques (colle et étanchéité) en Egypte, ainsi que l'acquisition début 2023 d'IDP Chemicals dans les adjuvants.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur des acquisitions du premier semestre 2023 seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs du Groupe GCP est en cours au 30 juin 2023 et sera finalisée au cours du second semestre. L'identification des immobilisations incorporelles a néanmoins été finalisée, et les montants affectés en relation clientèle, en marques et en propriété intellectuelle s'élevaient respectivement à 845 millions d'euros, 83 millions d'euros et 128 millions d'euros.

4.2.2 Principales cessions du premier semestre 2023

Les cessions représentent un chiffre d'affaires en année pleine de 3 milliards d'euros.

Les principales sorties de périmètre du premier semestre 2023 sont récapitulées ci-après :

- Le 1^{er} mars 2023, Saint-Gobain a finalisé la cession au Groupe Stark, qui avait été annoncée le 12 décembre 2022, de ses marques de négoce au Royaume-Uni, dont le distributeur de matériaux de construction et de bois Jewson. L'impact de la cession sur le compte de résultat est principalement lié au recyclage de la réserve de conversion ;
- Le 30 mars 2023, Saint-Gobain a signé un accord en vue de la cession de son activité de transformation de verre Glassolutions en Suisse au groupe privé allemand AEQUITA.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe, en ligne avec les objectifs du plan « Grow & Impact ».

4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La cession des marques de négoce au Royaume-Uni étant effective au premier semestre 2023, les actifs et passifs détenus en vue de la vente n'incluent plus ces entités pour la clôture au 30 juin 2023.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2023 incluent :

- Les entités Pdm en Irlande et Calders & Grandidge au Royaume Uni ;
- Les sociétés de la Distribution au Brésil, suite à la décision du Groupe de mettre en vente ses activités de distribution de matériaux de construction dans ce pays.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis, les comptes de bilan de ces entités ont été regroupés et évalués au 30 juin 2023 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Pour des raisons de confidentialité, les positions au 30 juin 2023 n'ont pas été détaillées par société.

Par ailleurs, ces entités en cours de cession n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au compte de résultat au sens d'IFRS 5 car elles ne constituent pas une activité principale pour le Groupe.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	31 déc. 2022
Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants	101	529
Stocks, créances clients, autres créances	153	851
Disponibilités et équivalents de trésorerie	46	14
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	300	1 394
Provisions pour retraites et avantages au personnel	0	(1)
Autres provisions et passifs, courants et non courants	7	50
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	123	603
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	76	333
PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	206	985
ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE - NET	94	409

4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées

Au 30 juin 2023, le nombre de sociétés consolidées est de 930 (912 au 31 décembre 2022) dont 92 (88 au 31 décembre 2022) consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et partenariats.

4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 30 juin 2023, les engagements d'achats irrévocables s'élèvent à environ 960 millions d'euros.

Ils comprennent, pour un montant d'environ 925 millions d'euros, l'engagement d'achat des actions de la société Building Products of Canada Corp. (« Building Products of Canada »), pour laquelle Saint-Gobain a conclu un accord définitif d'achat le 12 juin 2023. Building Products of Canada est un acteur non coté produisant des bardeaux de toiture pour le secteur résidentiel, ainsi que des panneaux d'isolation en fibre de bois au Canada. Avec cette acquisition, Saint-Gobain franchit une nouvelle étape pour renforcer sa position de leader de la construction durable sur le marché canadien, en apportant aux clients une offre de solutions élargie, innovante et durable. La finalisation de la transaction, qui est soumise à la réalisation de conditions d'usage, devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2023.

Les engagements d'achats de titres incluent également l'engagement pour l'acquisition de Hume Cemboard Industries Sdn Bhd (HCBI), selon l'accord conclu le 14 juin 2023. Hume Cemboard Industries est un acteur de référence sur le marché de la plaque ciment pour façades, cloisons et plafonds en Malaisie. Cette offre de plaques est une solution légère de référence, à fort potentiel de croissance, largement utilisée pour une vaste gamme d'applications. La finalisation de la transaction devrait intervenir d'ici la fin du troisième trimestre 2023.

NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

5.1 Éléments du compte de résultat

5.1.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES	24 954	25 481
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(4 605)	(4 540)
Rémunérations en actions ⁽¹⁾	(42)	(27)
Retraites et avantages au personnel ⁽¹⁾	(76)	(100)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage ⁽²⁾	(980)	(992)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	48	29
Autres ⁽³⁾	(16 486)	(17 060)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 813	2 791
Autres produits opérationnels	36	58
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	(555)	(356)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(519)	(298)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 294	2 493

⁽¹⁾ Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 6, p. 23 ;

⁽²⁾ Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 1 065 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 1 037 millions d'euros au premier semestre 2022 ;

⁽³⁾ Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 276 millions d'euros au premier semestre 2023 (243 millions d'euros au premier semestre 2022).

5.1.2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	(65)	(15)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA ⁽²⁾	(85)	(45)
Autres charges opérationnelles ⁽³⁾	(350)	(196)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	(500)	(256)
Plus-values de cession des actifs immobilisés	36	58
PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS, DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS, IMPACTS LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	(464)	(198)
PERTES ET PROFITS HORS EXPLOITATION ⁽⁴⁾	(55)	(100)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(519)	(298)

⁽¹⁾ Le poste « Dépréciations d'actifs » inclut : les dépréciations sur les écarts d'acquisition, sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les droits d'usage, sur les actifs destinés à être cédés et sur les autres actifs ;

⁽²⁾ Les amortissements des marques et des listes clients sont reconnus séparément en « Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des Segments opérationnels du Groupe ;

⁽³⁾ En 2023 comme en 2022, les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement les moins-values de cession, les mises au rebut d'immobilisations, les frais d'acquisition et les ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises. En 2023, ce poste correspond essentiellement au recyclage de la réserve de conversion suite à la cession de la Distribution au Royaume Uni ;

⁽⁴⁾ Les pertes et profits hors exploitation comprennent notamment les charges associées aux litiges et aux restructurations.

5.2 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Segments conformément au *reporting* interne.

La structure du Groupe est constituée de cinq ensembles, avec quatre entités régionales et une entité mondiale Solutions de Haute Performance. L'information sectorielle est présentée par Segments de la façon suivante :

- **Solutions de Haute Performance (SHP)**, qui suit une organisation par marché pour les clients mondiaux : Mobilité, Sciences de la vie, Industrie de la construction et Industrie.

Les quatre entités régionales sont les suivantes :

- **Région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **Région Europe du Sud – Moyen-Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **Région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ;
- **Région Asie Pacifique**, qui inclut l'Asie et l'Inde ;
- **Autres**, comprenant les différentes *holdings* du Groupe.

Les données sectorielles des premiers semestres de 2023 et 2022 par Segments sont les suivantes :

Premier semestre 2023

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 163	6 674	7 976	4 784	1 036	(679)	24 954
Résultat d'exploitation	633	572	688	852	130	(62)	2 813
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	5	21	16	6	2	51
Amortissements d'exploitation	214	245	290	153	51	27	980
Dépréciations d'actifs	19	20	0	22	1	0	62
EBITDA	834	804	964	997	181	(42)	3 738
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	131	135	137	121	62	30	616

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux *holdings* pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 6 556 millions d'euros et 4 381 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

Premier semestre 2022

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 600	8 399	7 826	4 277	1 013	(634)	25 481
Résultat d'exploitation	594	690	693	723	129	(38)	2 791
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	8	3	16	3	2	33
Amortissements d'exploitation	181	308	288	142	50	23	992
Dépréciations d'actifs	0	1	0	0	1	0	2
EBITDA	707	991	963	852	179	(9)	3 683
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	124	130	131	138	60	7	590

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux *holdings* pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 6 385 millions d'euros et 3 906 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

5.3 Indicateurs de performance

5.3.1 EBITDA

L'EBITDA résulte du calcul du résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et des pertes et des profits hors exploitation.

Il s'élève à 3 738 millions d'euros au premier semestre 2023 (3 683 millions d'euros au premier semestre 2022).

Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2023	1^{er} semestre 2022
Résultat d'exploitation	2 813	2 791
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	640	642
Amortissements d'exploitation des droits d'usage	340	350
Pertes et profits hors exploitation	(55)	(100)
EBITDA	3 738	3 683

5.3.2 Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 821 millions d'euros au premier semestre 2023 (1 814 millions d'euros au premier semestre 2022). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 30 juin (510 080 726 actions en 2023, 516 797 123 actions en 2022), il représente un bénéfice net courant par action de 3,57 euros au premier semestre 2023 contre 3,51 euros au premier semestre 2022.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2023	1^{er} semestre 2022
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 450	1 724
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	(304)	(128)
Dépréciations d'actifs et autres	(74)	(25)
Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle	2	1
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs, provisions non récurrentes et dépréciations d'impôts différés sur déficits reportables	5	62
RÉSULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE)	1 821	1 814

5.4 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022
VALEUR NETTE DES STOCKS	7 362	7 219
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	6 294	5 178
Autres créances d'exploitation	1 463	1 337
Autres créances hors exploitation	109	113
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 572	1 450
CRÉANCES D'IMPÔTS COURANTS	110	76
DETTES FOURNISSEURS	7 219	7 266
Autres dettes d'exploitation	4 580	4 428
Autres dettes hors exploitation	445	650
AUTRES DETTES	5 025	5 078
DETTES D'IMPÔTS COURANTS	283	263
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	3 320	2 040
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(509)	(724)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 811	1 316

5.4.1 Stocks

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022
Valeur brute		
Matières premières	2 194	2 152
En-cours de production	508	446
Produits finis	5 361	5 246
VALEUR BRUTE DES STOCKS	8 063	7 844
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(243)	(233)
En-cours de production	(21)	(17)
Produits finis	(437)	(375)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	(701)	(625)
VALEUR NETTE DES STOCKS	7 362	7 219

La valeur nette des stocks s'élève à 7 362 millions d'euros au 30 juin 2023 comparée à 7 219 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges au premier semestre 2023 s'élèvent à 192 millions d'euros (163 millions d'euros au premier semestre 2022). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 115 millions d'euros au premier semestre 2023 (108 millions d'euros au premier semestre 2022).

5.4.2 Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022
Valeur brute	6 738	5 597
Provisions pour dépréciation	(444)	(419)
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	6 294	5 178
Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs	551	529
Créances sociales	43	32
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	476	484
Créances diverses d'exploitation	399	299
Autres créances hors exploitation	110	113
Provisions pour dépréciation des autres créances	(7)	(7)
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 572	1 450

L'augmentation des créances au 30 juin 2023 s'explique par l'évolution du niveau d'activité sur le premier semestre 2023.

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Au premier semestre 2023, l'impact des variations de provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'est traduit par une charge de 50 millions d'euros contre 65 millions d'euros au premier semestre 2022.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont en baisse à 19 millions d'euros contre 25 millions d'euros au premier semestre 2022.

Les créances clients au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	30 juin 2023	31 déc. 2022	30 juin 2023	31 déc. 2022	30 juin 2023	31 déc. 2022
CRÉANCES CLIENTS NON ÉCHUES	5 748	4 612	(95)	(81)	5 653	4 531
depuis moins d'un mois	393	417	(44)	(38)	349	379
entre un mois et trois mois	171	173	(40)	(42)	131	131
depuis plus de trois mois	426	395	(265)	(258)	161	137
CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES	990	985	(349)	(338)	641	647
CRÉANCES CLIENTS	6 738	5 597	(444)	(419)	6 294	5 178

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	31 déc. 2022
DETTES FOURNISSEURS	7 219	7 266
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	1 782	1 788
Fournisseurs d'immobilisations	194	472
Subventions reçues	87	88
Dettes sociales	1 423	1 497
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	650	442
Autres dettes d'exploitation	725	701
Autres dettes hors exploitation	164	90
AUTRES DETTES	5 025	5 078

5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Au 30 juin 2023, les engagements d'achats irrévocables s'élèvent à 1 889 millions d'euros (2 225 millions d'euros au 31 décembre 2022). La variation des engagements d'achats irrévocables provient essentiellement d'une baisse des engagements d'achats d'énergie et de matières premières.

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

Les autres engagements n'ont pas varié de manière significative.

NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel

6.1.1 Description des régimes à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont identiques à ceux mentionnés dans les comptes consolidés du 31 décembre 2022, à l'exception de la France où, suite à la publication du décret d'application 2023-435 du 3 juin 2023, l'âge de départ à la retraite en France sera progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

En conséquence, l'âge retenu pour le calcul des engagements de retraite sera modifié au 1^{er} septembre 2023. Au 30 juin 2023, l'évaluation de l'incidence sur les comptes de cette réforme est en cours. A ce stade, le Groupe considère que son impact sera peu significatif.

Ce changement est considéré comme une modification de régime et sera comptabilisé en résultat au second semestre 2023.

6.1.2 Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 30 juin 2023.

Pour la zone euro (y compris la France), deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 15 ans en 2023 (identique à 2022), et un taux pour les régimes de durée supérieure à 15 ans en 2023 (identique à 2022).

Les taux utilisés au premier semestre 2023 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

(en pourcentage)	Zone euro (y compris France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	3,62 %	3,63 %	5,25 %	5,10 %
Taux d'inflation		2,10 %	2,60 %	2,50 %

Les taux utilisés en 2022 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

(en pourcentage)	Zone euro (y compris France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	4,16 %	4,23 %	4,85 %	5,20 %
Taux d'inflation		2,20 %	2,50 %	2,50 %

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation a contribué à augmenter l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 35 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 87 millions d'euros inférieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une augmentation de la provision du même montant. Par ailleurs, une variation du plafonnement de l'actif de -18 millions d'euros (uniquement en Suisse) génère une diminution de la provision du même montant.

6.1.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022
Engagements de retraites	1 147	1 110
Indemnités de fin de carrière	310	290
Prévoyance des retraités	182	183
TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	1 639	1 583
Couverture médicale	28	27
Incapacité de longue durée	7	8
Autres avantages à long terme	94	94
PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	1 768	1 712

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 129 millions d'euros au 30 juin 2023 (identique au 31 décembre 2022).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2023	31 déc. 2022
Engagements provisionnés – passif	1 639	1 583
Engagements financés d'avance – actif	(522)	(569)
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	1 117	1 014

Variation des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

L'évolution des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 014
Variations	
Charges opérationnelles	64
Coût financier / rendement calculé des fonds	21
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	104
Contributions aux fonds et prestations versées	(55)
Écarts de conversion	(31)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	103
SITUATION AU 30 JUIN 2023	1 117

6.2 Paiements en actions

6.2.1 Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration. Les salariés bénéficient également d'un abondement de l'entreprise qui est enregistré en charges dans les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré une charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés pour un montant de 23,7 millions d'euros au premier semestre 2023, contre 9,3 millions d'euros en 2022.

Au premier semestre 2023, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Le prix de référence est de 55,24 euros (56,48 euros en 2022), soit, après décote de 20 %, un prix de souscription de 44,19 euros (45,19 euros en 2022) qui a été arrêté par décision du Directeur général le 13 mars 2023.

En 2023, le Groupe a émis au titre du PEG 4 778 291 actions nouvelles (4 916 097 actions en 2022) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 44,19 euros (45,19 euros en 2022) représentant une augmentation de capital de 211 millions d'euros (222 millions d'euros en 2022) nette des frais y afférant.

6.2.2 Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Depuis 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été mis en œuvre.

Au premier semestre 2023, la charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement est nulle (0,1 million d'euros au premier semestre 2022).

6.2.3 Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Plans d'attribution d'actions de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre.

Au 30 juin 2023, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2019, 2020, 2021 et le 24 novembre 2022, sont en cours.

Au cours du premier semestre 2023, aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre.

Le montant enregistré en charges au premier semestre 2023 au titre de ces plans s'élève à 18,4 millions d'euros (17,4 millions d'euros au premier semestre 2022).

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place depuis 2016.

La période d'acquisition du dernier plan ayant pris fin en 2019, il n'y a plus de charges au titre de ces plans.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE

Les variations des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des droits d'usage au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Droits d'usage	Total
Au 1^{er} janvier 2022					
Valeur brute	13 399	4 904	32 000	6 894	57 197
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 218)	(2 199)	(20 337)	(3 935)	(28 689)
Valeur nette	11 181	2 705	11 663	2 959	28 508
Variations					
Acquisitions		105	1 835	764	2 704
Cessions		(8)	(80)	(4)	(92)
Dotation aux amortissements (1)		(252)	(1 196)	(716)	(2 164)
Dépréciations	(28)	(77)	(169)	(10)	(284)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(37)	(130)	84	(42)	(125)
Évolution du périmètre et autres variations	1 742	1 683	254	46	3 725
Actifs détenus en vue de la vente			(228)	(245)	(473)
Total des variations de la période	1 677	1 321	500	(207)	3 291
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	14 304	5 924	33 151	6 422	59 801
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 446)	(1 898)	(20 988)	(3 670)	(28 002)
Valeur nette	12 858	4 026	12 163	2 752	31 799
Variations					
Acquisitions		35	581	441	1 057
Cessions			(20)	(6)	(26)
Dotation aux amortissements (1)		(150)	(575)	(340)	(1 065)
Dépréciations	(41)	(1)	(17)	(3)	(62)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(95)	(35)	(17)	(59)	(206)
Évolution du périmètre et autres variations	(96)	126	137		167
Actifs détenus en vue de la vente		(3)	(47)	(45)	(95)
Total des variations de la période	(232)	(28)	42	(12)	(230)
Au 30 juin 2023					
Valeur brute	14 072	5 993	33 484	6 281	59 830
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 446)	(1 995)	(21 279)	(3 541)	(28 261)
Valeur nette	12 626	3 998	12 205	2 740	31 569

(1) La ligne « Dotation aux amortissements » du poste « Autres immobilisations incorporelles » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 85 millions d'euros au premier semestre 2023 (45 millions d'euros au premier semestre 2022).

7.1 Écarts d'acquisition

Au premier semestre 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement à la mise à jour de la valorisation des immobilisations incorporelles et à la mise à la juste valeur des immobilisations corporelles reconnues dans le cadre du PPA de GCP Applied Technologies, qui ont engendré une réduction de l'écart d'acquisition de 220 millions d'euros. La mise à jour du PPA de Kaycan a généré une augmentation de l'écart d'acquisition de 53 millions d'euros. Les évolutions du périmètre incluent également les acquisitions du premier semestre 2023, avec notamment l'acquisition de UP Twiga pour 37 millions d'euros et de Pro Quimica Empreendimentos SA (Matchem) pour 20 millions d'euros.

Des pertes de valeur ont été constatées pour un total de 41 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change de la couronne norvégienne, du dollar américain et de la livre sterling.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de GCP Applied Technologies pour 1 490 millions d'euros, la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de Chryso, qui a engendré une réduction de l'écart d'acquisition de 229 millions d'euros, et enfin les acquisitions de Kaycan et d'Impac pour respectivement 355 millions d'euros et 51 millions d'euros.

Des pertes de valeur avaient été constatées pour un total de 28 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change de la livre sterling, du dollar américain, de la couronne norvégienne, du dollar canadien, de la couronne suédoise, du real brésilien et du peso argentin.

7.2 Autres immobilisations incorporelles

Au premier semestre 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement à la mise à jour des ajustements de PPA liés à l'acquisition de GCP Applied Technologies sur la relation clientèle, les marques et la propriété intellectuelle, pour respectivement 249 millions d'euros, -132 millions d'euros et 128 millions d'euros. Elles comprennent également la mise à jour de la relation clientèle, de la propriété intellectuelle et des marques de Kaycan pour un montant total de -121 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Chryso sur les marques et la relation clientèle, pour respectivement 16 millions d'euros et 277 millions d'euros. Elles comprenaient également les marques et la relation clientèle de GCP Applied Technologies pour un montant total de 811 millions d'euros, celles de Kaycan pour un montant total de 504 millions d'euros et la relation clientèle d'Impac pour 30 millions d'euros. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 77 millions d'euros principalement pour les actifs destinés à être cédés. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar canadien, du dollar américain et de la livre sterling.

7.3 Immobilisations corporelles

Au premier semestre 2023, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux ajustements du PPA liés à l'acquisition de GCP Applied Technologies pour 47 millions d'euros et à ceux de Kaycan pour 78 millions d'euros. Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 17 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du peso mexicain, du dollar américain, du real brésilien, du yuan ren-min-bi, du zloty, du rouble russe et de la couronne norvégienne.

En 2022, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux ajustements du PPA liés à l'acquisition de Chryso et à l'entrée de périmètre de GCP Applied Technologies et d'Impac. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 169 millions d'euros principalement pour les actifs destinés à être cédés. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du peso mexicain, du real brésilien, de la livre sterling, de la roupie indienne, de la livre égyptienne, du peso argentin et de la couronne suédoise.

7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Au 30 juin 2023, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 315 millions d'euros (2 336 millions d'euros au 31 décembre 2022) et aux matériels et outillages pour 425 millions d'euros (416 millions d'euros au 31 décembre 2022).

7.5 Suivi de la valeur

Le Groupe réalise régulièrement - et systématiquement pour la clôture de décembre - des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour l'ensemble des UGT, y compris les UGT identifiées à fin décembre 2022 comme étant sensibles, l'analyse des performances du premier semestre 2023 et des perspectives envisagées pour le second semestre ne font ressortir aucun indicateur de pertes de valeurs (*trigger events*) de nature à déclencher un test de dépréciation des actifs.

Le Groupe n'a pas identifié de variation significative par rapport aux estimations du 31 décembre 2022.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les variations des autres actifs non courants sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2022			
Valeur brute	152	403	555
Provisions pour dépréciation	(22)	(5)	(27)
VALEUR NETTE	130	398	528
Variations			
Augmentations/(diminutions)	93	(48)	45
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(3)	(1)	(3)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	1	11	12
Transferts et autres variations	(3)	23	20
Évolution du périmètre	(42)	5	(37)
Variation de juste valeur	(10)	(10)	(20)
Actifs détenus en vue de la vente		(10)	(10)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	39	(30)	9
Au 31 décembre 2022			
Valeur brute	175	374	549
Provisions pour dépréciation	(6)	(6)	(12)
VALEUR NETTE	169	368	537
Variations			
Augmentations/(diminutions)	54	(46)	8
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(3)		(3)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(3)	3	0
Transferts et autres variations	(4)		(4)
Évolution du périmètre	(31)	1	(30)
Variation de juste valeur	2	3	5
Actifs détenus en vue de la vente		(2)	(2)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	15	(41)	(26)
Au 30 juin 2023			
Valeur brute	193	333	526
Provisions pour dépréciation	(9)	(6)	(15)
VALEUR NETTE	184	327	511

NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES

9.1 Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges et environnement	Provisions pour restructurations et charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements
Au 1^{er} janvier 2022							
Part courante	165	61	135	92	453	26	479
Part non courante	184	102	122	488	896	170	1 066
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	349	163	257	580	1 349	196	1 545
Variations							
Dotations	203	80	92	144	519		519
Reprises	(6)	(17)	(16)	(35)	(74)		(74)
Utilisations	(69)	(84)	(52)	(59)	(264)		(264)
Évolution du périmètre		(1)	(1)	15	13		13
Écarts de conversion et reclassements	10	17	(8)	31	50	28	78
Passifs détenus en vue de la vente	(27)	(3)		(2)	(32)		(32)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	111	(8)	15	94	212	28	240
Au 31 décembre 2022							
Part courante	253	65	145	179	642	51	693
Part non courante	207	90	127	495	919	173	1 092
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	460	155	272	674	1 561	224	1 785
Variations							
Dotations	33	70	46	54	203		203
Reprises	(4)	(10)	(8)	(27)	(49)		(49)
Utilisations	(31)	(36)	(26)	(39)	(132)		(132)
Évolution du périmètre			8		8		8
Écarts de conversion et reclassements	(7)	(3)	(5)	(14)	(29)	(22)	(51)
Passifs détenus en vue de la vente	1	(2)		(4)	(5)		(5)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(8)	19	15	(30)	(4)	(22)	(26)
Au 30 juin 2023							
Part courante	251	80	148	141	620	30	650
Part non courante	201	94	139	503	937	172	1 109
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	452	174	287	644	1 557	202	1 759

Les provisions pour litiges et pour risques environnementaux couvrent les charges liées aux litiges, à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Les provisions pour litiges s'élèvent à 245 millions d'euros au 30 juin 2023 (251 millions d'euros 31 décembre 2022). Elles couvrent notamment les procédures PFOA et le litige concurrence dans le secteur de la distribution en Suisse. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 9.2 « Passifs éventuels et litiges ».

Les provisions pour autres risques concernent notamment la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante (voir la note 9.2.2.2 sur les passifs liés à l'amiante aux Etats-Unis).

9.2 Passifs éventuels et litiges

9.2.1 Droit de la concurrence et procédures liées

Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (*gross prices*).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 30 juin 2023.

Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Des griefs de concertation sur le marché de la fabrication des produits d'isolation thermique avaient été notifiés à Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain, lesquelles ont contesté ces griefs. L'Autorité de la concurrence française a prononcé en janvier 2021 un non-lieu sur l'ensemble des griefs. Actis a formé un recours en réformation contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

Sur le plan civil, en mars 2013, Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM devant le tribunal judiciaire de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence.

En fin d'année 2022, Actis s'est désistée de ces deux recours. Saint-Gobain Isover et Compagnie de Saint-Gobain ont accepté ces désistements sans réserve. L'arrêt de la Cour d'appel de Paris constatant le désistement d'Actis et le dessaisissement de la Cour a été rendu le 26 janvier 2023. Le jugement du tribunal judiciaire constatant le désistement d'Actis et son dessaisissement a été rendu le 10 mai 2023.

9.2.2 Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

Litiges français relatifs à l'amiante

Actions en reconnaissance de faute inexcusable

En France, les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM, qui ont fabriqué dans le passé des produits en fibrociment contenant des fibres d'amiante, font l'objet d'actions en reconnaissance de faute inexcusable consécutives à des maladies reconnues d'origine professionnelle, émanant d'anciens salariés de ces sociétés ou de leurs ayants droit.

Au 30 juin 2023, un total de 852 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

À cette même date, 834 de ces 852 procédures sont définitivement terminées, 18 actions demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par Everite et Saint-Gobain PAM s'élève à environ 10,2 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre environ 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Des actions de même nature ont par ailleurs été engagées contre 14 autres sociétés françaises du Groupe (en dehors de celles ne faisant plus partie du Groupe) ayant utilisé par le passé des éléments de protection en amiante destinés à protéger leurs salariés et installations contre la chaleur de leurs fours.

Au 30 juin 2023, un total de 285 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces 14 sociétés, 254 d'entre elles étant définitivement terminées et 31 demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par ces sociétés s'élève à environ 13,4 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre environ 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Huit sociétés du Groupe, dont six d'entre elles exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante », ont fait l'objet d'actions judiciaires en réparation d'un préjudice d'anxiété engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante.

Au 30 juin 2023, un total de 861 actions ont ainsi été engagées contre ces sociétés.

À cette même date, 824 de ces 861 procédures sont définitivement terminées, 37 demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures s'élève à 8,5 millions d'euros au 30 juin 2023 (montant identique au 31 décembre 2022).

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

Enfin, le montant total provisionné pour l'ensemble des litiges français relatifs à l'amiante, actions en reconnaissance de faute inexcusable et en réparation d'un préjudice d'anxiété, s'établit à environ 8 millions d'euros au 30 juin 2023 (montant identique au 31 décembre 2022).

Situation aux États-Unis

Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux États-Unis

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. La procédure est en cours. Elle vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust* permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui devrait durer jusqu'à cinq à huit ans environ, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante sont suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux États-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux défenseurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

Certaines procédures contradictoires ont été engagées par les représentants des plaignants actuels et futurs contre DBMP LLC, CertainTeed LLC, Saint-Gobain Corporation, Compagnie de Saint-Gobain et diverses autres parties. Aucune décision sur le bien-fondé de ces réclamations n'a été prise et ces dernières n'affectent pas l'évaluation financière faite par la Société de la procédure de faillite du chapitre 11.

Incidence sur les comptes

À la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité –, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une provision correspondant au montant de la dette estimée vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 410 millions de dollars au 30 juin 2023 (montant identique au 31 décembre 2022).

Le résultat consolidé du Groupe au premier semestre 2023 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus.

Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée au premier semestre 2023 (comme au premier semestre 2022).

Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambuco) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en juillet 2020 et en juillet 2021 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait appel de la décision de seconde instance. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en février et octobre 2022 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de Recife, rejetant les demandes de la partie demanderesse. Cette dernière a fait appel de la décision de seconde instance.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à l'amiante. Des décisions de première et seconde instance ont été rendues respectivement en septembre 2020 et mai 2023 partiellement en faveur des plaignants. En particulier des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant réduit à 5 millions de réaux brésiliens (0,8 million d'euros). Brasilit a fait appel de la décision de seconde instance.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

9.2.3 Litiges environnementaux

Procédures PFOA aux États-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL à Hoosick Falls (État de New York), à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé du PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls et a financé l'installation d'un système de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction de raccordements au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur les sites des États du New Hampshire et de New York n'a pas encore été établie. S'agissant du Vermont, les obligations en matière de dépollution ont été fixées et en grande partie exécutées, étant précisé que des obligations futures d'exploitation et de maintenance demeurent. SG PPL a conclu des accords (*consent orders*) avec les agences environnementales des États de New York en 2016 et 2023, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions et leur calendrier, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL. Toutefois des accords transactionnels ont été signés dans le cadre des actions en cours devant les juridictions civiles des États de New York et du Vermont.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 30 juin 2023 à ce titre s'élève à 196 millions d'euros (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2022). Cette provision couvre des travaux de remédiation ainsi que des coûts relatifs aux procédures en cours.

9.2.4 Autres passifs éventuels

Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

Celotex fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée pour apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Les travaux de la commission ont été divisés en deux phases. Le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019. La phase 2 a débuté en janvier 2020 et les auditions publiques sont terminées. Un rapport final sera établi à une date qui n'a pas encore été annoncée. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et l'ensemble des conséquences pour Celotex ne sera probablement pas connu avant un certain temps.

Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées par des proches des victimes, des survivants, des résidents et des membres des services d'urgence à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited (portant les activités de Celotex respectivement jusqu'au ou après le 31 décembre 2015) et d'un certain nombre d'autres défendeurs. Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited figuraient parmi les parties engagées dans un processus confidentiel de résolution alternative des différends dans le cadre de certaines plaintes déposées à leur encontre par des proches des victimes, des survivants et des résidents, lequel a abouti à un règlement confidentiel au cours du premier semestre 2023. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, Celotex a accepté d'effectuer un paiement à ce groupe de plaignants ; les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comportaient une provision relative aux principales conséquences financières pouvant en découler, laquelle a été utilisée en intégralité. Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited continuent de s'engager avec un certain nombre d'autres défendeurs dans un processus de résolution alternative des différends pour tenter de résoudre les réclamations des membres des services d'urgence.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex pourrait encourir d'autres charges financières ou voir de plus sa responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage de ses produits ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier des premiers semestres 2023 et 2022 comprend :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Coût de l'endettement financier brut	(170)	(111)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	93	19
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS	(77)	(92)
Intérêts sur dettes de loyers	(38)	(28)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	(115)	(120)
Coût financier des retraites	(195)	(122)
Rendement des fonds	171	115
COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET	(24)	(7)
Autres charges financières*	(63)	(72)
Autres produits financiers	7	6
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(56)	(66)
RÉSULTAT FINANCIER	(195)	(193)

* Dont -19 millions d'euros de primes versées en 2022 au titre du rachat partiel d'une souche obligataire en livres sterling.

10.2 Endettement net

10.2.1 Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 déc. 2022
Émissions obligataires	8 486	8 165
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	390	390
Autres passifs financiers à long terme	231	206
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART LONG TERME	9 310	8 964
Émissions obligataires	1 706	1 611
Titrisation long terme	110	110
Autres passifs financiers à long terme	222	120
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART COURT TERME	2 038	1 841
Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP)	0	0
Titrisation court terme	332	148
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	561	492
DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	893	640
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS	12 241	11 445
Dettes de loyers	2 893	2 921
TOTAL DETTE BRUTE	15 134	14 366
Disponibilités sur comptes bancaires	(2 468)	(2 891)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(3 744)	(3 243)
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 212)	(6 134)
TOTAL ENDETTEMENT NET	8 922	8 232

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2022		Avec impact sur la trésorerie			Sans impact sur la trésorerie		30 juin 2023
	Augmentations	Diminutions	Évolution du périmètre	Écarts de conversion	Autres			
Dettes financières long terme – part long terme	8 964	1 247	(6)	0	(42)	(853)	9 310	
Dettes financières long terme – part court terme	1 841	85	(752)	1	4	859	2 038	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	10 805	1 332	(758)	1	(38)	6	11 348	

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en note 10.2.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les 12 mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 9.9 milliards d'euros au 30 juin 2023 (pour une valeur comptable enregistrée de 10.4 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

10.2.2 Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe, au coût amorti, au 30 juin 2023 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Émissions Obligataires	EUR	1 706	4 484	3 576	9 766
	GBP	0	136	290	426
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Titrisation long terme	EUR	110	390	0	500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	111	97	134	342
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	111	0	0	111
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME		2 038	5 107	4 203	11 348
DETtes FINANCIÈRES COURT TERME	Toutes devises	893	0	0	893
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS		2 931	5 107	4 203	12 241
Dettes de loyers	Toutes devises	589	1 467	837	2 893
TOTAL DETTE BRUTE		3 520	6 574	5 040	15 134

10.2.3 Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a émis le 18 janvier 2023, un emprunt obligataire d'un montant total de 1,15 milliard d'euros réparti en deux tranches :

500 millions d'euros à échéance 18 juillet 2024 avec un coupon à taux variable de Euribor 3 mois +0,20 %

650 millions d'euros à échéance 18 janvier 2029 avec un coupon de 3,5 %

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé le 3 avril 2023 un emprunt obligataire, arrivé à maturité, d'un montant total de 750 millions d'euros avec un coupon de 1.75 %.

10.2.4 Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 30 juin 2023 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euro à six mois).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.5 Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2023 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2023 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Euribor 6 mois +7/8 %.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.6 Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 30 juin 2023	Encours au 30 juin 2023	Encours au 31 déc. 2022
<i>Medium Term Notes</i>	toutes durées	15 000	10 279	9 879
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	4 000	0	0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	920 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	920 *	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 30 juin 2023.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, d'*US Commercial Paper* et d'*Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

10.2.7 Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de deux lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*) :

- un crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à maturité décembre 2024, après exercice des deux options d'extension d'un an ;
- un autre crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros, également à maturité décembre 2024, après exercice des deux options d'extension d'un an.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier. Au 30 juin 2023, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

10.2.8 Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation. Ces deux programmes de titrisation ne sont pas déconsolidants.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 390 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, d'un montant maximal de 400 millions de dollars, est utilisé au 30 juin 2023 à hauteur de 360 millions de dollars, soit une contrevaletur de 332 millions d'euros contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.2.9 Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 juin 2023 est de 662 millions d'euros contre 644 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.3 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie, de matières premières et d'actions dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur		Nominal réparti par échéance					30 juin 2023
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	30 juin 2023	31 déc. 2022	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	0	0	0				0
Couverture de flux futurs								
Change	5	(2)	3	(4)	278	34	0	312
Taux	5	(52)	(47)	(41)	95	0	371	466
Énergie et matières premières	1	(9)	(8)	4	33	23	0	56
Autres risques : actions	4	0	4	1	4	11	0	15
COUVERTURE DE FLUX FUTURS - TOTAL	15	(63)	(48)	(40)	410	68	371	849
Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain								
Change	3	(15)	(12)	3	2 638	0	0	2 638
Taux	0	(13)	(13)	(1)	0	135	0	135
Énergie et matières premières	0	0	0	0	19	5	0	24
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS - TOTAL	3	(28)	(25)	2	2 657	140	0	2 797
TOTAL	18	(91)	(73)	(38)	3 067	208	371	3 646

10.3.1 Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 30 juin 2023, cette valorisation n'est pas significative.

10.3.2 Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 30 juin 2023, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (*cash-flow hedge reserve* consolidée) représente un solde débiteur de 30 millions d'euros composé principalement :

- montant débiteur de 34 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- montant débiteur de 8 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 5 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 4 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de risque actions qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 3 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

10.3.3 Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente une perte de 25 millions d'euros au 30 juin 2023 contre un gain de 2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.3.4 Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 2,7 % au 30 juin 2023 contre 2,3 % au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 30 juin 2023 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

(en millions d'euros)	Dette brute, hors dettes de loyer		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 542	8 353	9 895
Autres devises	398	1 767	2 165
TOTAL	1 940	10 120	12 060
(en pourcentage)	16 %	84 %	100 %
Intérêts courus et autres			181
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS			12 241

10.4 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 30 juin 2023

(en millions d'euros)	Notes	Instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges	Coût amorti		Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances				7 855	7 855				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			327	327				0
Titres de participation et autres titres	(8)		184		184			184	184
Instruments dérivés actifs		3	15		18		18		18
Disponibilités et équivalents de trésorerie		3 746		2 468	6 214	3 746			3 746
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		3 749	199	10 650	14 598	3 746	18	184	3 948
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 232)	(12 232)				0
Dettes financières long terme et court terme				(12 171)	(12 171)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(2 893)	(2 893)				0
Instruments dérivés passifs	(28)		(63)		(91)		(91)		(91)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(28)	(63)	(27 296)	(27 387)	0	(91)	0	(91)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		3 721	136	(16 646)	(12 789)	3 746	(73)	184	3 857

Au 31 décembre 2022

	Instruments financiers				Instruments financiers à la juste valeur				
	Notes	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>									
Créances clients et autres créances				6 618	6 618				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			368	368				0
Titres de participation et autres titres	(8)		169		169			169	169
Instruments dérivés actifs		15	15		30		30		30
Disponibilités et équivalents de trésorerie		3 246		2 891	6 137	3 246			3 246
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		3 261	184	9 877	13 322	3 246	30	169	3 445
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 335)	(12 335)				0
Dettes financières long terme et court terme				(11 409)	(11 409)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(2 921)	(2 921)				0
Instruments dérivés passifs		(13)	(55)		(68)		(68)		(68)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(13)	(55)	(26 665)	(26 733)	0	(68)	0	(68)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		3 248	129	(16 788)	(13 411)	3 246	(38)	169	3 377

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

11.1 Capitaux propres

11.1.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2023, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 513 954 350 actions au nominal de 4 euros (515 769 082 actions au 31 décembre 2022).

11.1.2 Nombre d'actions

	Nombre d'actions	
	Composant le capital	En circulation
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	524 017 595	521 270 908
Plan d'Épargne Groupe	4 916 097	4 916 097
Options de souscription d'actions	12 476	12 476
Actions rachetées		(18 011 705)
Actions revendues		3 174 316
Actions annulées	(13 177 086)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	515 769 082	511 362 092
Plan d'Épargne Groupe	4 778 291	4 778 291
Options de souscription d'actions	36 286	36 286
Actions rachetées		(7 693 046)
Actions revendues		946 225
Actions annulées	(6 629 309)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 30 JUIN 2023	513 954 350	509 429 848

11.1.3 Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 8 juin 2023, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2022, soit 2 euros par action (1,63 euro par actions au titre de l'exercice 2021). Ce dividende a été détaché le 12 juin et mis en paiement le 14 juin 2023.

11.2 Résultat par action

11.2.1 Le résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	1 450	1 724
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	510 080 726	516 797 123
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros)	2,84	3,34

11.2.2 Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	1 450	1 724
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	513 795 598	520 639 280
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,82	3,31

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (124 436 titres au 30 juin 2023) et des plans d'attribution d'actions de performance (3 590 436 titres au 30 juin 2023).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 Impôts sur le résultat

Conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt comptabilisée est déterminée par référence au taux effectif d'impôt projeté en fin d'année, retraité des éléments ponctuels du semestre.

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,82 % au premier semestre 2023 (identique à celui du premier semestre 2022), et s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2023	1^{er} semestre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 495	1 774
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	51	33
Impôts sur les résultats	(607)	(530)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 051	2 271
Taux d'imposition de la France	25,82 %	25,82 %
Impôt théorique au taux français	(530)	(586)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	21	32
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(84)	(36)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs	(3)	60
Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	(1)	(7)
Déduction des intérêts non déductibles en France	0	0
Coûts relatifs aux dividendes	(15)	(14)
Autres impôts et variations de provisions	5	21
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(607)	(530)

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles. Les principaux pays contributeurs sont la Pologne, l'Irlande, la Suède, la Tchéquie, la Suisse et la Roumanie.

12.2 Impôts différés

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs/(passifs) nets
VALEUR NETTE AU 1^{er} JANVIER 2022	21
(Charges)/produits d'impôts différés	(30)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(10)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	57
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2
Évolution du périmètre et autres variations	(426)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2022	(386)
(Charges)/produits d'impôts différés	(32)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	28
Report variable relatif aux écarts actuariels	1
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	8
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	(3)
Évolution du périmètre et autres variations	(72)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2023	(456)

Les évolutions de périmètre sur le premier semestre 2023 concernent essentiellement l'impact de la mise à jour du PPA de GCP Applied Technologies sur les impôts différés pour -72 millions d'euros. En 2022, les évolutions de périmètre concernaient essentiellement les entrées de GCP Applied Technologies et Kaycan, ainsi que la finalisation du PPA de Chryso.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société Anonyme

*Tour Saint-Gobain
12, place de l'Iris
92400 Courbevoie*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

KPMG S.A.

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société Anonyme

*Tour Saint-Gobain
12, place de l'Iris
92400 Courbevoie*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux actionnaires de la société Compagnie de Saint-Gobain,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Compagnie de Saint-Gobain, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 26 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Pierre-Antoine Duffaud

Laurent Chillet

Frederic Gourd

Bénédicte Margerin

**ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES
DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2023**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Compagnie de Saint-Gobain et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 26 juillet 2023



Benoit Bazin

Directeur Général

Compagnie de Saint-Gobain



N. Sreedhar

Directeur financier

Compagnie de Saint-Gobain